



## Actes

### 1<sup>ères</sup> rencontres automnales des réseaux d'accueil

15 et 16 octobre 2024  
Lieu d'accueil La Feina (15)

*Comment permettre l'émergence d'une force politique  
chez les artisan-es du travail social ?*



Rencontres organisées à l'initiative du collectif « Action institutionnelle » du GERPLA

Document élaboré et annoté par Yves FROUIN,  
doctorant en sciences de l'éducation et de la formation (UMPV-ED58-LIRDEF)  
en « résidence de recherche » au LVA Le Roucoux (12) et au GERPLA,  
à partir d'une prise de notes à visée exhaustive et d'une relecture collective.

Thèse en cours : « *Lieu(x) de vie et d'accueil. Éprouver l'utopie* »,  
sous la direction de Sylvie Canat et Godefroy Lansade.

Juin 2025.

Illustrations de Florence Vigneron.

## Sommaire

Historique	...	3
Lettre ouverte	...	4
Participants (réseaux et acteurs)	...	5
Propos introductifs	...	7
#1. Discuter nos attentes	...	14
#2. Évoquer nos singularités	...	24
#3. Rappeler nos identités	...	35
#4. Énoncer nos communs	...	43
#5. Partager nos derniers mots	...	46

*Nota* : tout substantif variable sera dans ce document énoncé sous sa forme masculine, pour des raisons de fluidité de lecture. Aussi nous n'opterons pas pour une écriture dite « inclusive » vers laquelle notre choix se serait a priori porté au vu des rectificatifs éthiques qu'elle suggère. Pour autant et en respect à l'inconditionnelle pluralité de nos existences, merci de considérer chacun des mots employés ci-après dans une dimension non genrée.

## Historique

*d'une envie de se retrouver  
doublée d'une urgence à agir ensemble*

6 février 2024 : lors de l'AG du GERPLA à Saint-Sérotin (89), Romain Clément, habitant accueillant, propose d'impulser une dynamique inter-fédérative des réseaux d'accueil, en prenant contact avec la FNLV et les autres groupements : proposition collectivement discutée puis validée.

mars 2024 : Benoît Omont, membre du comité de coordination du GERPLA, se met en lien avec Gwenaël Bailliard, président de la FNLV, pour initier un rapprochement des deux groupements au vu des difficultés administratives, juridiques et financières rencontrées par de nombreux lieux d'accueil.

avril 2024 : Yves Frouin, doctorant en sciences de l'éducation et de la formation en « résidence de recherche » au GERPLA, informe le collectif d'organisation des Journées nationales qu'il travaille à une « *Sociohistoire du mouvement des lieux de vie et lieux d'accueil* » pour servir sa thèse. Cet objet est perçu comme pouvant faire liant entre les différents réseaux.

21-22 mai 2024 : Benoît Omont et Yves Frouin se rendent à Pontmain (53) aux Rencontres nationales de la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil (FNLV), le premier pour envisager un rapprochement de la fédération avec le GERPLA et le second pour y proposer une conférence-débat sur son travail de recherche sociohistorique.

06-07-08 juin 2024 : le GERPLA organise ses Journées nationales 2024 à Épiniac (35) auxquelles Gwenaël Bailliard se rend sur invitation. Sont aussi présents des adhérents de FASTE Sud Aveyron et de OSER. Lors du comité de coordination ouvert, il est décidé la création d'une commission « Action institutionnelle » inter-fédérative.

23 juin 2024 : une première réunion inter-groupements se réunit par conférence téléphonique. Il est décidé d'organiser des rencontres à l'automne qui permettront d'apprendre à mieux se connaître en vue de la mise en place d'une éventuelle organisation commune.

01 septembre 2024 : une « *lettre ouverte* » est adressée aux différents réseaux proposant un accueil, un hébergement et un accompagnement à des personnes en difficulté<sup>1</sup>, complétée d'une invitation à « [...] *échanger sur les contours d'une charte commune et les possibilités de convergence des luttes* »<sup>2</sup>.

15-16 octobre 2024 : des adhérents et/ou représentants des CIVAM, d'Accueil Paysan, de la FNLV, de OSER, de FASTE Sud-Aveyron et du GERPLA se retrouvent à La Feina (15) pour discuter la possible création d'un collectif inter-associatif.

novembre 2024 - avril 2025 : les différents regroupements poursuivent leurs actions respectives. Un travail d'élaboration d'un vade-mecum à destination des permanents de LVA, porteurs de projet et services départementaux concernés, est initié, en lien avec la CNAPE<sup>3</sup>, par la FNLV. Les autres groupements étant invités à y participer<sup>4</sup>, FASTE Sud-Aveyron représenté par Paul Pegliasco, y apporte son point de vue et ses rectifications.

29-30-31 mai 2025 : le GERPLA organise les Journées Nationales 2025 à Viplaix (03) lors desquelles est prévu un temps d'échanges dédié à la poursuite des réflexions collectives initiées lors des Rencontres d'automne à La Feina.

---

<sup>1</sup> Cf. p. 4.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Convention nationale des associations de protection de l'enfance : <https://www.cnape.fr/> (consulté le 15/03/2025).

<sup>4</sup> Cf. p. 36.

## Lettre ouverte<sup>5</sup>

*à tous les réseaux assurant et proposant l'accueil,  
l'hébergement et l'accompagnement de personnes en difficulté*

Ces dernières années, les lieux, les collectifs et les réseaux permettant l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement de personnes en difficulté ont subi de plein fouet les conséquences de lois, décrets d'application ou politiques publiques dans leur quotidien.

Que ce soit pour des questions d'agrément, d'autorisation, de publics ou encore de modalités d'organisation interne, ces espaces ont été attaqués, malmenés voire fermés, la plupart du temps, parce qu'ils ne souhaitaient pas répondre aux commandes politiques.

La loi Taquet relative à la protection des enfants du 7 février 2022 ainsi que ses décrets d'application en sont une facette.

Certains adhérents de notre collectif, le Groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil (GERPLA), ont été confrontés à cette maltraitance institutionnelle et nous souhaitons aujourd'hui y apporter une réponse politique et collective. Car nous croyons que nous ne sommes pas les seuls à voir le travail social répondre à une démarche capitalistique et industrielle où tout doit être compté, comptabilisé, évalué à l'aune de critères qui ne nous ressemblent pas. Nous souhaitons conserver une valeur artisanale de notre travail, avec l'idée que chaque lieu d'accueil puisse expérimenter, innover, partager au sein d'un petit collectif sans être entravé par des procédures censées décourager la démarche militante et humaniste.

Lors de nos journées nationales en Bretagne au mois de juin, s'est dessinée une envie commune avec des membres d'autres collectifs militants de se rassembler afin de porter haut et fort notre voix d'une alternative possible à la logique industrielle et libérale dans le travail social. Nous avons émis le souhait d'une confédération de l'artisanat du travail social, avec le projet que chaque réseau qui se reconnaisse dans ces valeurs, puisse y adhérer et y être représenté. Nos différences sont une richesse et une force qui doivent continuer d'apporter des solutions d'accueil plurielles et originales. Nous constatons donc la nécessité de constituer un front commun, dans le but de préserver et valoriser nos diversités, de les défendre avec nos outils, en refusant la contrainte du modèle destructeur proposé au niveau national.

Une première rencontre aura lieu les 15 et 16 octobre prochains dans un lieu paysan d'accueil et de vie où la pluralité n'est pas un simple mot. Si vous avez envie de vous joindre à nous pour échanger sur les contours d'une charte commune et les possibilités de convergence des luttes, vous êtes toutes et tous les bienvenus !

Si vous avez besoin d'en échanger en amont, vous pouvez le faire par retour de mail au [secretariat@gerpla.fr](mailto:secretariat@gerpla.fr).

En espérant vous compter nombreux,

Collectif « Action institutionnelle » du GERPLA

---

<sup>5</sup> Courrier transmis par email le 01/09/2024 aux réseaux suivants : GERPLA, FNLV, OSER, Accueil Paysan, ASTRA, CIVAM, FASTE-Sud Aveyron, UNAPS, LVA 47, Interstices, Réseau Emmaüs, CEMÉA.

## Participants (réseaux et acteurs)

### Réseaux :

CIVAM – Centres d’initiatives pour valoriser l’agriculture et le milieu rural – [www.civam.org](http://www.civam.org)  
FASTE Sud-Aveyron – Foyers d’accueil et de soutien temporaire en Sud-Aveyron – (*site internet en cours de restructuration*)  
FNLV – Fédération nationale des lieux de vie et d’accueil – [www.fnlv.org](http://www.fnlv.org)  
GERPLA – Groupe d’échange et de recherche pour la pratique en lieu d’accueil – [www.gerpla.fr](http://www.gerpla.fr)  
OSER – Organisme de séjours éducatifs dits « de rupture » - [www.oser.me](http://www.oser.me)

### Acteurs :

Anaïs Chapot, coordinatrice Accueil et échanges en milieu rural, CIVAM  
Anne-Sophie Bugni, directrice adjointe, LVA Parcours Bonkougou (69), FNLV-GERPLA-OSER  
Arnaud Touvet, permanent responsable, LVA Le Roucoux, association Le Roucoux (12), GERPLA  
Béatrice Duthieuw, fondatrice et permanente responsable, LVA Les Grands Lacs (12), GERPLA-OSER  
Benoît Omont, fondateur et permanent responsable retraité, LVA Domamour (27), GERPLA  
Christophe Urvoy, directeur, LVA La Porte et LVA Horizons (35), FNLV-GERPLA-OSER  
Cédric Prouteau, fondateur et responsable permanent, LVA Le Mont-Joint (03), GERPLA  
Dominique Omont, fondatrice et permanente responsable retraitée, LVA Domamour (27), GERPLA  
Emilie Fernandez, permanente responsable, lieu d’accueil de Brox (12), FASTE Sud-Aveyron  
Eulalie Berger, fondatrice et permanente responsable, LVA Lisière (03), GERPLA  
François Conan, fondateur et permanent responsable retraité, LVA Pollen (89), GERPLA  
Gwenaël Bailliard, fondateur et permanent responsable, LVA Arz Bevan (44), FNLV  
Isabelle Ponsonnet, permanente, LVA La Porte (35), FNLV-GERPLA-OSER  
Jean-Baptiste Rollin, habitant accueillant, lieu d’accueil La Feina (15), GERPLA-Accueil Paysan  
Jean-Christophe Monino, fondateur et responsable permanent, LVA Prométhée et LVA Gaïa (48), FNLV-GERPLA  
Julien Doz, permanent, LVA Regain (64), GERPLA  
Louise Chapel, permanente responsable, LVA Regain (64), GERPLA  
Maha Noumane, habitante accueillante, lieu d’accueil La Feina (15), GERPLA-Accueil Paysan  
Nassim Arris, fondateur et directeur général, LVA Parcours Bonkougou (69), FNLV-GERPLA-OSER  
Olivier Cailleau, fondateur et permanent responsable, LVA Les Grands Lacs (12), GERPLA-OSER  
Paul Pegliasco, fondateur et permanent responsable retraité, LVA Layrolles Structure Familiale d’Accueil (12), FASTE Sud-Aveyron  
Pierre Baudean, agriculteur accueillant à la retraite et administrateur, Ferme du Matet (31), CIVAM  
Romain Clément, habitant accueillant, lieu d’accueil La Feina (15), GERPLA-Accueil Paysan  
Simon Bacher, chargé de missions, LVA Parcours Bonkougou (69), FNLV-GERPLA-OSER  
Solange Rigondaud, permanente responsable, LVA Le Roucoux (12), GERPLA  
Sophie Rousseau, porteuse de projet

### Facilitateurs :

Sarou Polisset, ex-habitant accueillant, lieu d’accueil La Feina (15), GERPLA-Accueil Paysan  
Fanny Trouillet, cofondatrice et habitante accueillante, lieu d’accueil Le Bercaïl (42), GERPLA

### Confectionneuses des repas :

Marie Sereau  
Mélodie Zida

### Doctorant :

Yves Frouin, doctorant en sciences de l’éducation et de la formation, UPVM-ED58-LIRDEF.

## Sigles et acronymes

ADF, Assemblée des départements de France  
AG, Assemblée générale  
ANCCEF, Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux  
ANVIE, Action novatrice pour la valorisation, l'insertion et l'éducation  
ASE, Aide sociale à l'enfance  
ASTRA, Agriculture sociale et thérapeutique en Rhône-Alpes  
CA, Conseil d'administration  
CASF, Code de l'action sociale et des familles  
CC, Comité de coordination  
CE, Conseil d'État  
CEMÉA, Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
CIVAM, Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural  
CNAPE, Convention nationale des associations de la protection de l'enfance  
DAS, Direction de l'action sociale  
DGCS, Direction générale de la cohésion sociale  
DREES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
ESSMS, Établissements et services sociaux et médicosociaux  
FASTE, Foyers d'accueil et de soutien temporaire (en Sud-Aveyron)  
FNLV, Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil  
FRLV, Fédération régionale des lieux de vie et d'accueil  
GERPLA, Groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil  
GILVA, Groupe interdépartemental chargé des suivis des lieux de vie et d'accueil.  
IDEAL, réseau des Instituts départementaux de l'enfance et de l'adolescence  
LVA, Lieu de vie et d'accueil  
MECS, Maison d'enfants à caractère social  
MNA, Mineur non-accompagné  
ODPE, Observatoire départemental de la protection de l'enfance  
OPCO, Opérateur de compétences  
OSER, Organismes de séjours éducatifs dit de rupture  
OTSS, Organisation et transformation du système de santé  
PAJ, Point Accueil Jeunes  
PJJ, Protection judiciaire de la jeunesse  
RASDRAMN, Réseau des acteurs de séjours de rupture en milieu naturel  
UNAPS, Union nationale des artisans de la protection sociale

## Propos introductionnels

*Se raconter à travers nos désirs personnels  
et nos ambitions collectives*

[Échanges en groupe élargi]

Romain : il s'agit là d'un moment que nous pourrions qualifier d'*historique*, en ce sens que certains réseaux ne se sont, jusqu'à ce jour, jamais saisi d'une occasion de se rencontrer tandis que d'autres ont connu par le passé un certain nombre de désaccords, de dissensus. La culture des LVA, bien que nécessaire dans la consolidation d'une identité régulièrement mise en péril, manque parfois à s'ouvrir, selon moi, aux autres types d'accueil, tel l'accueil social en milieu rural aujourd'hui représenté par Anaïs et Pierre du réseau CIVAM. Pourtant nous sommes tous concernés par la loi Taquet<sup>6</sup>, qui avant même sa promulgation et la publication des premiers décrets d'application annonçait déjà un impact sans précédent sur nos accueils. Je crois qu'il nous faut désormais provoquer des temps de rencontre comme celui qui s'amorce là, et que chacun d'entre nous puisse se saisir du potentiel collectif issu de ces moments d'échanges intergroupements. À ce jour, rien de commun n'est écrit depuis la singularité et les spécificités de nos lieux : il est temps d'imaginer ce que nous voulons construire ensemble, dans cette perspective artisanale qui nous est chère et qui nous rassemble. Il s'agit aujourd'hui d'une première rencontre, d'une première pierre posée. L'objectif sera donc de brasser ensemble les idées de chacun et de garder trace de nos échanges en vue de l'organisation d'une prochaine rencontre qui pourra d'emblée s'appuyer sur le commun fabriqué ensemble. Le programme de ces rencontres imaginé en amont n'est qu'une proposition, il est donc susceptible d'être modifié pour s'ajuster au mieux à nos avancements réflexifs. Fanny et Sarou faciliteront les échanges, dans le but non pas de les policer mais de les broder ensemble pour qu'un discours commun respectueux de la singularité de chaque

*Ces premières rencontres  
autumnales peuvent être  
qualifiées d'« historiques »,  
en ce sens qu'elles auront  
permis à certains réseaux de  
se rencontrer et à d'autres  
de se retrouver malgré les  
quelques clivages  
antérieurs.*

*Parce que tous concernés  
par les dispositions jugées  
par trop restrictives de la loi  
Taquet, les réseaux  
pratiquant un accueil social  
et artisanal pourraient  
aujourd'hui se rassembler  
pour mieux défendre leurs  
intérêts communs.*

---

<sup>6</sup> Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet » : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045133771> (consulté le 15/04/2025).

groupement et de chaque individu puisse effectivement se tisser. Marie et Mélodie prépareront nos repas et nous nous organiserons en autogestion pour ce qui de la vaisselle, de la propreté du lieu, mais aussi du respect des horaires que nous nous fixerons en début de chaque demi-journée de travail.

Jean-Baptiste : Maha, Romain et moi sommes accueillants ici à La Feina. Nous ne disposons pas, pour fonctionner, d'une autorisation du département du Cantal mais d'un label Accueil Paysan. Nous accueillons des jeunes de tout âge et de tout profil, issus d'autres LVA ou institutions, et sommes adhérents du GERPLA.

Olivier : Béatrice et moi avons d'abord organisé des séjours de rupture en région lilloise avant de créer un LVA dans l'Aveyron, qui aujourd'hui accueille encore quatre jeunes de 16 à 21 ans. Nous nous intéressons à l'histoire des réseaux d'accueil et de leur constitution puisque nous sommes à l'origine de la création du RASDRAMN<sup>7</sup>, devenu par la suite OSER.

Jean-Christophe : je suis fondateur et responsable de deux LVA situés en Lozère, qui accueillent des jeunes de 6 à 18 ans. J'ai longtemps été adhérent de la FNLV et me suis récemment rapproché du GERPLA.

Christophe : je dirige pour ma part deux LVA implantés en Bretagne dans le département d'Ille-et-Vilaine, le premier accueille des jeunes de 13 à 21 ans et le deuxième sert l'organisation de séjours de rupture et de remobilisation au Togo et au Maroc. La structure accueille au total une vingtaine de jeunes et emploie tout autant de salariés. Nous sommes adhérents de la FNLV, de OSER et, depuis cinq ans, du GERPLA. Je suis venu avec Isabelle, permanente au LVA La Porte.

Anne-Sophie : je travaille auprès de Nassim et de Simon à Parcours Bonkoukou, lieu de vie et d'accueil qui propose des séjours de rupture, Nassim étant le cofondateur d'OSER dont j'assume aujourd'hui la vice-présidence. Nous accueillons une quinzaine de jeunes à l'année dans notre LVA situé au Bénin, après avoir été autorisés il y a plus de 17 ans par le conseil départemental de l'Essonne. Nous serons bientôt soumis à l'évaluation

---

<sup>7</sup> Créé en 2004, le RASDRAMN, réseau des acteurs de séjours de rupture et activités en milieu naturel, est un premier groupement d'acteurs de séjours dits de rupture, visant « [...] une mutualisation des moyens, une mise en place de recherches communes et [l'activation d']une force vive de proposition pour faire évoluer, développer et structurer cette forme de travail innovante ». Dans Collectif OSER. (2019). Les séjours de rupture : définitions et histoire. Dans Trontin, T. et Archambault, O. *Les séjours de rupture en questions. Oser l'innovation !* Erès. 50.

externe en vue du renouvellement de notre autorisation, à la suite de laquelle nous souhaitons développer deux dispositifs annexes aux séjours dits de rupture : un *sas de départ* et une *structure de ré-accueil* en France, à l'issue du séjour en Afrique, permettant aux jeunes qui en ont bénéficié un retour progressif dans leur environnement de vie, avec pourquoi pas un projet préprofessionnel en poche. À préciser que Simon, Nassim et moi-même avons été mandatés par OSER pour participer aux rencontres d'aujourd'hui.

Nassim : dans le sillage des premiers séjours en voilier organisés par le père Jaouen<sup>8</sup> et de la mise en place du RASDRAMN, j'ai participé à la création d'OSER. Et nous sommes plusieurs à penser, à l'instar de Jacques Ladsous<sup>9</sup> et d'autres il y a une dizaine d'années, qu'il serait intéressant de relancer un réseau de Grande Cordée à la Deligny<sup>10</sup>, qui permette à chacun de rester indépendant mais qui nous invite à tous nous rassembler autour d'un dénominateur commun. Je me considère pour ma part comme un homme de réseau, raison pour laquelle j'ai souhaité que nous puissions adhérer à OSER mais aussi à la FNLV et au GERPLA. Nos interlocuteurs départementaux ne devraient pas chercher dans nos lieux une simple place pour un jeune, mais bien la possibilité d'une rencontre issue de l'adéquation entre son projet personnel et celui que nous portons.

François : j'ai fondé dans l'Yonne, à une centaine de kilomètres de Paris, un LVA associatif pouvant accueillir jusqu'à dix MNA<sup>11</sup> confiés au titre de la protection de

*Une réflexion est menée dans certains LVA organisateurs de séjours à l'étranger dits « de rupture » sur la possibilité de proposer aux jeunes accueillis des temps de départ et de retour, visant notamment la construction d'un projet de réinsertion sur le territoire français.*

*« Nos interlocuteurs départementaux ne devraient pas chercher dans nos lieux une simple place pour un jeune, mais bien la possibilité d'une rencontre issue de l'adéquation entre son projet personnel et celui que nous portons ».*

---

<sup>8</sup> « Michel Jaouen (1920-2016) est un prêtre jésuite français. Surnommé « le curé des mers », célèbre pour son investissement auprès de jeunes atteints par la toxicomanie, moins connu pour celui envers les délinquants juvéniles et les convalescents psychiatriques, il a inauguré une méthode inédite de réadaptation par des croisières de longue durée sur des navires à voile où la liberté était l'argument, les jeunes volontaires n'étant astreints à aucune obligation » : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel\\_Jaouen](https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Jaouen) (consulté le 15/02/2025).

<sup>9</sup> Jacques Ladsous (1927-2017), pédagogue et éducateur français, fut tout au long de sa carrière un grand défenseur des lieux de vie et d'accueil. Voir Ladsous, J. (1994, décembre). Synthèse des travaux [Journées nationales de réflexions sur les Lieux de vie et Lieux d'accueil, Cour d'Assises de Paris, 4 et 5 mars 1994]. *Transitions*, 36, 77-81 ; Ladsous, J. (2009, mars). Incasables. *Vie Sociale et Traitements*, 103, 5-6, <https://doi.org/10.3917/vst.103.0005> ; ou bien encore Ladsous, J. (2017, 12 avril). Les « Incasables ». *Lien Social*, 1204, 34-35.

<sup>10</sup> « [...] Devenu délégué régional de Travail et culture, il m'a fallu plusieurs années pour atteindre une nouvelle position : La Grande Cordée. Quelle était la demande de l'administration ? L'Office public d'hygiène sociale me demandait de m'occuper, le plus utilement possible, de jeunes gens implaçables, psychothérapies inopérantes. Cette fois, la position prise était un peu différente : pas de lit, ni maison, ni foyer ; un réseau de séjours d'essai à travers toute la France, basé sur le réseau d'auberges de jeunesse et tout autre lieu où « on » voulait bien prendre en séjour un gars de La Grande Cordée ; consigne formelle, l'éjecter s'il devenait gênant d'une manière ou d'une autre ». Dans Deligny, F. (1967, octobre-décembre). Le groupe et la demande : à propos de « La Grande Cordée ». *Partisans*, 39, p. 420. En octobre 2013 et dans le sillage de La Grande Cordée, un collectif de professionnels du social, dont Béatrice Duthieuw et Benoît Omont, tentent de constituer « [...] un réseau coordonné d'accueil et d'insertion au service des enfants, adolescents et jeunes adultes prétendus incasables » qu'ils nomment La Nouvelle Cordée. Pensé dans une articulation tridimensionnelle constituée de la lutte contre l'exclusion des plus jeunes, de l'invention de projets d'accueil et d'accompagnements sur mesure et d'une dimension de recherche appliquée et d'expérimentation sociale, ce réseau ne verra finalement jamais le jour.

<sup>11</sup> Mineurs non accompagnés.

l'enfance. Nous sommes adhérents du GERPLA depuis l'ouverture du lieu.

Cédric : je dirige à ce jour le LVA Le Montjoint, situé à Viplaix dans l'Allier. En décembre 2019, notre association a obtenu une autorisation départementale d'extension du nombre de places, ce qui fait que nous pouvons aujourd'hui accueillir jusqu'à dix jeunes sur deux sites<sup>12</sup>. Nous accueillons des jeunes de 6 à 21 ans sous protection de l'enfance et sommes adhérents du GERPLA.

Anaïs : nous venons ici représenter le réseau CIVAM, Pierre en tant que membre du conseil d'administration et moi-même en tant que salariée, en charge notamment de la coordination de l'accueil et des échanges en milieu rural. L'accueil concerne les clients, les vacanciers, les scolaires et les stagiaires, mais aussi les publics qui rencontrent des difficultés, accueil spécifique pour lequel nous conventionnons directement avec des institutions ou avec des organismes tels que l'ASE<sup>13</sup> ou la PJJ<sup>14</sup>. En Haute-Garonne par exemple, nous avons une convention avec le département pour accueillir des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance et dans le Finistère des accueillants ouvrent les portes de leur ferme à des femmes victimes de violences. L'accueil, quelle que soit sa nature, permet aux accueillants de diversifier leur activité et d'en améliorer les revenus ; et si chaque accueil social et éducatif fait bien l'objet d'un projet pédagogique visé par la CIVAM, il ne se substitue en aucun cas au travail social, s'inscrivant plutôt en complémentarité. Les démarches de formation et de labellisation que nous proposons à nos adhérents ne leur confèrent aucun statut autre que celui d'accueillant. Nous travaillons en lien avec Accueil Paysan, un autre réseau issu tout comme les CIVAM des mouvements agricoles et d'éducation populaire. Nous avons ensemble élaboré plusieurs livrets pratiques traitant par exemple des questions d'agréments et de statuts de l'accueil social à la ferme, de la spécificité de certains accueils tels les mineurs, les personnes âgées ou handicapées, mais aussi de la définition tarifaire de l'accueil<sup>15</sup>. La labellisation se fait via une grille

*L'accueil social à la ferme et en milieu rural tel que porté par les réseaux CIVAM, Accueil Paysan et ASTRA ne constitue pas l'activité principale des accueillants, qui disposent avant tout du statut d'agriculteurs. L'accueil de publics en situation de fragilité sociale, conventionné auprès de dispositifs de l'aide sociale et sur une période ne dépassant pas les deux mois consécutifs, leur permet de diversifier leur activité tout en leur assurant un revenu supplémentaire. Les lieux d'accueil à la ferme n'ont pas d'obligation à se voir délivrer une autorisation administrative de fonctionner : les adhérents d'Accueil Paysan se doivent néanmoins d'obtenir une labellisation auprès de leurs pairs.*

---

<sup>12</sup> Article D316-1 du CASF : « [...] le lieu de vie et d'accueil est géré par une personne physique ou morale autorisée à accueillir au moins trois et au plus sept personnes, majeures ou mineures [...], afin notamment de favoriser leur insertion sociale. Par dérogation [...], l'autorisation [...] peut porter à dix le nombre maximal de personnes accueillies, sous réserve que ces personnes soient réparties dans deux unités de vie individualisées et que ces unités respectent chacune le nombre maximal fixé à l'alinéa précédent, dans le respect de la capacité globale prévue à ce même alinéa » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178403/> (consulté le 15/03/2025).

<sup>13</sup> Aide sociale à l'enfance.

<sup>14</sup> Protection judiciaire de la jeunesse.

<sup>15</sup> <https://www.civam.org/ressources/> (consulté le 15/03/2025).

comportant différents critères. À ce jour il n'y a pas de démarche de labellisation harmonisée au niveau national, chaque collectif décide localement des modalités de sa mise en œuvre. Quant au réseau ASTRA<sup>16</sup>, implanté dans la région Auvergne-Rhône-Alpes comme son nom l'indique, il accompagne pareillement des agriculteurs souhaitant diversifier leur activité et proposer un accueil social et thérapeutique aux personnes en difficultés sociales ou en situation de handicap. Tout comme les adhérents des CIVAM ou d'Accueil paysan, ceux du réseau ASTRA se questionnent sur les effets à court terme des dispositions de la loi Taquet, qui du reste et en l'état ne peuvent s'ajuster à la réalité de nos accueils ruraux.

Arnaud : nous sommes avec Solange et deux autres collègues permanents responsables du LVA Le Roucou, un lieu de vie et d'accueil associatif situé dans le Sud-Aveyron qui accueille aujourd'hui et en permanence quatre jeunes sujets à des troubles psychiques de type psychose ou autisme, placés au titre de la protection de l'enfance. Nous nous inscrivons dans la vie locale et avons la possibilité d'accueillir du monde sur place via un label, le PAJ<sup>17</sup>, que nous questionnons ces derniers temps mais qui jusque-là aura permis de créer de la rencontre sur place. Le Roucou est adhérent du GERPLA depuis sa création... et nous avons ramené Yves aussi, que nous avons trouvé sur le bord de la route !

*Les lieux de vie et lieux d'accueil se sont de tout temps inscrits dans les dynamiques sociales et culturelles présentes sur leur territoire d'implantation.*

Paul : j'ai été permanent responsable d'un lieu d'accueil dans l'Aveyron jusqu'à faire valoir mes droits à la retraite, et suis là aujourd'hui en tant que représentant de FASTE Sud-Aveyron, FASTE à ne pas entendre comme fast-food mais à plutôt situer du côté du fastueux ! FASTE est et a toujours été un petit regroupement de lieux : dans sa période faste justement il n'a connu qu'une dizaine de lieux adhérents, et il n'en représente plus que six à ce jour, dont la plupart ne sont plus en activité. Nous sommes deux dinosaures, Alain Souchay et moi-même, à avoir toujours revendiqué la singularité de nos lieux d'accueil non pas du point de vue d'une spécificité particulière mais du point de vue de la méthode axée sur le temporaire. Nous avons d'ailleurs conditionné nos accueils à la signature de conventions dites « de séjour temporaire » entre les accueillis et leurs familles, les donneurs d'ordre et les responsables de lieux d'accueil.

*Les lieux affiliés à FASTE Sud-Aveyron ont depuis toujours revendiqué le caractère temporaire de leurs accueils, par le biais notamment de l'élaboration d'une « convention de séjour temporaire » prévoyant même l'organisation de périodes dites « de rupture » dans d'autres lieux si toutefois le séjour envisagé devait excéder les trois semaines initialement fixées.*

<sup>16</sup> <https://www.reseau-astra.org/> (consulté le 15/03/2025).

<sup>17</sup> Point accueil jeunes : « [...] le PAJ fait partie de la ZADep du Roucou, zone à définir en permanence. Son but : accueillir des groupes, famille, voyageur(se) de passage. Son état d'esprit : faire vivre les valeurs de l'éducation populaire, créer des rencontres, apprendre de la vie en collectif. C'est un lieu d'échange mutuel » : [leroucou.fr/PAJ.htm](http://leroucou.fr/PAJ.htm) (consulté le 15/03/2025).

Émilie : nous avons mon mari et moi pris la suite du lieu d'accueil de Brox créé dans le Sud-Aveyron par Hélène et Alain Souchay, dans lequel nous accueillons aujourd'hui trois jeunes âgés de 16 à 21 ans orientés par l'ASE. Et nous sommes bien sûr affiliés à FASTE.

Sophie : je suis ici car je souhaiterais créer un LVA, et je suis très heureuse de pouvoir participer à ces rencontres et aux échanges qui vont avoir lieu, pour me faire une idée plus précise des réalités que traversent les LVA.

Julien : je suis permanent au LVA porté par l'association Regain, dans le Béarn. Ce lieu de vie et d'accueil a été fondé il y a 33 ans par un couple de paysans et a intégré le réseau GERPLA dans les années 90. Nous sommes sept permanents, accueillons aujourd'hui cinq adolescents et préadolescents sur site et avons développé un dispositif d'accueil parents-enfants consistant en des séjours familles organisés à l'extérieur, pour lequel nous sommes autorisés pour deux places. Or les politiques actuelles mettent en danger ce dispositif, qui pourtant porte vraiment ses fruits en termes de restauration des liens filiaux.

Louise : je suis ici en tant que permanente responsable du LVA Regain, affilié au GERPLA et dans lequel travaille Julien, mais aussi en tant que secrétaire du GERPLA, à temps partiel. C'est notamment à l'occasion des Journées Nationales du GERPLA organisées à Regain en juin 2021<sup>18</sup> que je me suis rapprochée du GERPLA et de sa coordination.

Gwenaél : cela fait presque vingt ans que je travaille en LVA. Fin 2012 nous avons repris ma femme et moi un lieu d'accueil en Loire-Atlantique qui fonctionnait depuis 2002 mais que nous avons totalement refondé et baptisé Arz Bevan, « art de vivre » en breton. Nous accueillons sept jeunes âgés de 12 à 21 ans, placés au titre de la protection de l'enfance et relevant tous d'un suivi en psychiatrie. Nos accueillis sont pour la plupart en grande rupture familiale : il est donc important qu'ils puissent se sentir chez eux dans notre lieu. Je peux dire que j'adhère à la FNLV depuis le début car en 2003, date de sa création, j'étais étudiant éducateur et je travaillais déjà dans un LVA affilié à la fédération. Puis il y a trois ans j'ai été élu président de la FNLV, fonctions que j'exerce encore à ce jour. Je tiens à rappeler que la FNLV, au

*Certains LVA sont inventeurs de modalités d'accueil innovantes visant, par exemple, à répondre aux besoins des familles en situation de rupture des liens. Ces dispositifs restent néanmoins tributaires de l'orientation des politiques sociales et de l'arbitraire des autorités administratives autorisant leur financement et leur mise en œuvre à l'échelle des territoires.*

---

<sup>18</sup> <https://www.gerpla.fr/images/actes/2021-regain.pdf> (consulté le 15/03/2025).

moment de sa création, a été pensée comme une fédération des divers regroupements ou lieux existants sur le territoire national, et c'est ainsi que l'association Mosaïque<sup>19</sup> regroupant une trentaine de LVA des Pays de la Loire s'est constituée en FRLV<sup>20</sup>. À la FNLV, nous travaillons plus à partir d'une approche juridique et institutionnelle qu'à partir d'un investissement partisan ou militant, notre objectif premier étant que le cadre régissant nos accueils soit respecté *par* et *pour* tous, notamment par certains départements aux allures de baronnies locales.

Simon : je suis chargé de missions à Parcours Bonkoukou et je travaille en support à la logistique, à la comptabilité et aux assistants permanents. J'interviens aussi auprès des jeunes que nous accueillons dans un appartement à Lyon, à leur retour de séjour, et les accompagne dans leurs démarches de réinsertion.

Sarou : j'ai pour ma part vécu à la Feina de 2019 à 2021, en y exerçant épisodiquement des fonctions d'accueil. Faisant partie du conseil d'administration et du bureau de l'association gestionnaire, je reste à ce jour très en lien avec le lieu et ses habitants, ainsi qu'avec le GERPLA. Comme l'a indiqué Romain, nous faciliterons Fanny et moi les échanges à venir. Merci de votre indulgence et de votre bienveillance car nous endossons ces fonctions au pied-levé et ne sommes pas complètement rompus à cet exercice.

Fanny : je suis co-fondatrice d'un lieu d'accueil nommé Le Bercail et situé à Saint-Julien-Molin-Molette dans le département de la Loire. Nous avons adhéré au GERPLA en 2023.

*De nombreux services départementaux outrepassent les compétences qui leur sont conférées à l'égard des lieux en matière d'autorisation, de tarification et de contrôle. La FNLV revendique en ce sens un respect du cadre légal régissant les LVA « par et pour tous », le « tous » signifiant à la fois les permanents responsables de lieux d'accueil et les services départementaux concernés.*

---

<sup>19</sup> Le réseau Mosaïque, regroupant une trentaine de lieux d'accueil situés dans les Pays de la Loire, participera notamment aux réunions organisées par la DAS en vue du toilettage de la loi de 1975 et de la reconnaissance légale des LVA, avant de se constituer, à la création de la FNLV, en fédération régionale.

<sup>20</sup> Fédération régionale des lieux de vie et d'accueil.

## #1. Discuter nos attentes

*Se raconter à travers nos désirs individuels  
et nos ambitions collectives*

[Discussions en groupe élargi]

Gwenaël : je veux bien ouvrir les échanges, en commençant par vous soumettre la première question qui me vient à l'esprit, et à laquelle il conviendrait, selon moi, de répondre, avant toute autre chose : d'où parlons-nous ? Car en ce qui me concerne, je peux avoir deux positions différentes : soit je suis là en tant que permanent responsable d'un lieu qui défend des pratiques artisanales de l'accueil, soit je suis là en tant que président de la FNLV, une fédération à l'intérieur de laquelle d'autres positions peuvent être défendues, et auprès de laquelle j'ai obtenu un mandat pour être ici aujourd'hui. Dois-je donc vous faire part de mes attentes en tant que représentant d'une fédération ou en tant que permanent d'un lieu ? Sans doute un peu les deux, et je m'attacherai à vous partager à la fois ce que je défends personnellement et ce que la FNLV défend. Ensuite me vient une deuxième question : que cherchons-nous à défendre ? Au niveau de la fédération, on parle de LVA au sens *autorisé* du terme, et ce que nous défendons alors c'est un respect du cadre législatif de la part des lieux comme de celle des autorités, soit un cadre *pour tous et par tous*, surtout *par tous*. Et notre ambition de ce jour est de porter à la connaissance de l'ADF<sup>21</sup> les points d'accord et de divergence que nous rencontrons dans nos relations avec les départements<sup>22</sup>.

Béatrice : je crois pour ma part que l'histoire éclaire le présent. Après avoir travaillé auprès du père Jaouen dans

*Une fédération inter-réseaux  
qui se voudrait défendre un  
accueil social soucieux de  
pratiques artisanales, se  
doit-elle de ne représenter  
que les différents  
groupements existants, ou se  
doit-elle aussi de porter la  
voix de chacun des lieux qui,  
se reconnaissant en ses  
valeurs et ses actions,  
choisirait d'y adhérer sans  
intermédiaire ?*

*La FNLV souhaiterait  
interpeler l'ADF sur ce qui,  
dans les relations entre LVA  
et services départementaux,  
constitue des points  
d'entente ou a contrario des  
sources de crispation.*

---

<sup>21</sup> Assemblée des départements de France (ADF) ou Départements de France (DF), association d'élus représentative des départements : <https://departements.fr>.

<sup>22</sup> Dans un communiqué déposé le 17/09/2024 sur son site internet et intitulé *Pris en otage entre les départements et le ministère*, la FNLV réaffirme effectivement sa volonté d'œuvrer ensemble, lieux d'accueil et officiels, dans la prise en compte et la résolution de ces « [...] signes inquiétants qui dans les services des départements contredisent la vision nationale de la protection de l'enfance » : « [...] nous souhaiterions [...] pouvoir travailler de concert avec le ministère et l'Assemblée des Départements de France. Pourrions-nous sortir de ce sentiment d'urgence permanente et prendre le temps de réfléchir, de se parler ? Y aura-t-il un ministre, un président de département qui prendra ce temps pour arrêter de nous faire subir ces situations ? Nous ne faisons pas partie des établissements non autorisés et possédons un cadre qui doit être respecté. Le [crédit] de la FNLV reste la bonne application du cadre par tous et pour tous. C'est d'ailleurs ce que nous tentons d'apprendre aux jeunes [accueillis] ... » : <https://www.fnlv.org/actualites/pris-en-otage-entre-les-departements-et-le-ministere> (consulté le 15/02/2025).

l'accompagnement d'adultes toxicomanes, je voulais créer quelque chose autour de l'accueil des jeunes relevant de l'ASE ou de la PJJ qui se situe davantage du côté de la prévention que de la guérison. Je souhaitais par ailleurs conjuguer ensemble les notions de partage et de voyage auxquelles je croyais fortement. J'ai donc commencé par créer une association<sup>23</sup>, puis ai organisé et animé à Lille en 2004 les premières rencontres des acteurs des séjours de rupture<sup>24</sup>. La loi de 2002<sup>25</sup> était toute récente et de nombreux lieux d'accueil jusqu'alors non-autorisés se devaient de passer en conformité. J'ai alors obtenu des financements de la région Nord-Pas-de-Calais<sup>26</sup> pour organiser cette rencontre des lieux de France et de Belgique. L'année précédente Jacques Benoît avait quitté le GERPLA au sein duquel il exerçait les fonctions de secrétaire général, pour présider la FNLV<sup>27</sup>. J'adhérerai donc naturellement à la FNLV, mais très vite ne me retrouvai pas dans les valeurs défendues par cette nouvelle fédération, et retournai donc au GERPLA. Aujourd'hui, cette hypothèse de mise en commun des différents réseaux, notamment du GERPLA et de OSER auxquels j'adhère, me rend vraiment joyeuse. Je pense que nous nous associons à certains réseaux dès lors que nous croyons aux valeurs défendues et déclinées dans les chartes respectives.

Gwenaél : j'ai moi aussi toujours pensé qu'une appartenance à différents réseaux avait du sens. Sauf qu'à l'époque, lorsque j'ai voulu adhérer au GERPLA, il y a eu un blocage au niveau du processus de cooptation du fait que je ne vivais pas *avec* les jeunes mais dans un logement contigu. Les différents réseaux ont donc bien des positions divergentes, qu'il conviendrait désormais de considérer sous un angle de complémentarité et non plus d'antinomie.

*La reconnaissance obtenue en 2002 visant à incorporer juridiquement les LV-LA dans le champ social les a par-là même contraints à se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur. Certains lieux ont été autorisés sans trop de difficultés et ont vu dans l'officialisation de leur statut la possibilité de mieux faire valoir leurs droits ; d'autres ont perçu là une forme de normalisation portant atteinte à la dimension jusqu'alors inventive et intuitive de leurs pratiques ; quelques-uns, enfin, ont d'un point de vue légal été rayés de la carte, ne parvenant pas à traduire la réalité de leurs actions dans la nomenclature nouvellement édictée.*

*La notion de « vivre-avec », unanimement mobilisée dans le discours des permanents de LVA jusqu'à faire figure de concept, se décline sur le terrain de manière multiple, voire divergente.*

---

<sup>23</sup> L'association Authentique Azimut a été créée en décembre 1998, avec pour objectif de proposer des séjours en milieu naturel à tout public dit « en difficulté ».

<sup>24</sup> Le 15 octobre 2004, plus de 30 lieux de vie et organismes divers franco-belges, ainsi que des établissements et personnalités administratives et judiciaires impliqués dans l'organisation de séjours de rupture et d'activités en milieu naturel se réunissent à Lille à la MNE (Maison de la nature et de l'environnement, aujourd'hui Maison régionale de l'environnement et des solidarités) à l'initiative de Béatrice Duthieuw, Olivier Cailleau et Bruno Vair Piova afin de se rencontrer, d'échanger sur les pratiques des uns et des autres, de mutualiser les ressources, d'entreprendre des actions de recherche communes et de « [...] pouvoir être une force vive de proposition pour faire évoluer, développer et structurer cette forme de travail innovante ». Voir Collectif OSER. (2019). Les séjours de rupture : définitions et histoire. Dans Trontin, T. et Archambault, O. (dir.). *Les séjours de rupture en questions. Oser l'innovation !* Érès. 49-50.

<sup>25</sup> Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

<sup>26</sup> Aujourd'hui les Hauts-de-France depuis sa fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la région Picardie.

<sup>27</sup> Jacques Benoît, fondateur d'un lieu de vie dans les Deux-Sèvres au début des années 1990, président de région puis secrétaire général du GERPLA, est élu le 6 mai 2004 et pour un mandat de 3 ans à la présidence de la FNLV, succédant à Jean-Marc Antoine qui « [...] avait accepté le poste le temps de définir les objectifs de la fédération » : [https://www.fnlv.org/sites/www.fnlv.org/files/documents/presse/presse\\_2.pdf](https://www.fnlv.org/sites/www.fnlv.org/files/documents/presse/presse_2.pdf) (consulté le 15/02/2025).

Béatrice : je trouve dommage que l'information au sujet de ces rencontres d'automne n'ait pas été diffusée plus largement à l'ensemble des adhérents des différents réseaux.

Pierre : il s'agissait pour Anaïs et moi-même, en tant que représentants des CIVAM, de venir prendre la température.

Cédric : j'ai récemment été confronté à la sortie précipitée d'une jeune fille, décidée unilatéralement par le département de l'Essonne au nom du « principe de précaution à titre conservatoire ». Heureusement cette décision est restée limitée à cette seule enfant placée sous la responsabilité de l'Essonne. Toutefois, elle aurait pu entraîner des conséquences graves, notamment la fermeture de mon établissement si d'autres départements avaient adopté la même logique de suspicion quant à une éventuelle mise en danger des enfants accueillis. Dans cette situation, je me suis senti seul et isolé. Il me semble qu'il manque aujourd'hui une instance fédérative commune capable de centraliser les compétences juridiques des différents réseaux et d'apporter un soutien concret aux professionnels confrontés à ce type d'épreuve.

Romain : comment faire émerger une force commune ? La disparité est le propre des lieux d'accueil et une harmonisation à visée égalitaire me semble compromise, voire dangereuse. N'est-ce pas dans cette recherche d'égalité qu'un bon nombre de lieux ont disparu et/ou ont été oubliés ? Nous devons témoigner de cette histoire et rendre compte des laissés-pour-compte. Et lorsque cela résulte d'abus de pouvoir de la part des départements, il faudrait pouvoir les amener auprès des tribunaux. Il est aujourd'hui difficile de se créer et de perdurer en tant que lieu d'accueil, et le cadre légal est parfois bafoué par les autorités censées en garantir l'application. Je ne sais quelle force politique ou syndicale pourrait parvenir à faire entendre aux départements que nos lieux représentent souvent le dernier bastion avant la pédopsychiatrie, car malgré leur pluralité, ils n'accueillent même pas 1% des enfants placés chaque année dans des structures relevant de l'aide sociale<sup>28</sup>. Sur ce coup, nous sommes les 1%<sup>29</sup> !

*Une instance inter-réseaux permettrait d'apporter un soutien à la fois juridique et moral aux permanents malmenés par leurs départements d'implantation.*

*Pour certains jeunes placés au titre de la protection de l'enfance et sujets à d'importants troubles psychiques, les LVA constituent bien souvent, de par la diversité et la spécificité de leurs modalités d'accueil, « le dernier bastion avant la pédopsychiatrie ». Pour autant l'existence de ces microstructures reste précaire, et nombreuses sont celles qui disparaissent, en raison notamment du non-respect du cadre légal par les autorités pourtant supposées en garantir la bonne application.*

*Hormis ceux statutairement reconnus en tant que LVA, les lieux adhérents des CIVAM ne disposent d'aucune autorisation ou agrément délivré par une instance administrative. Ils s'inscrivent en complémentarité des structures traditionnellement rattachées aux secteurs du social et du médico-social, lesquelles restent responsables de la personne qu'elles orientent vers un accueil paysan.*

<sup>28</sup> Chiffre de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social) : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/240723\\_DD\\_aide-sociale\\_Enfance\\_2024](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/240723_DD_aide-sociale_Enfance_2024) (consulté le 15/02/2025).

<sup>29</sup> Référence au slogan politique « *Nous Sommes Les 99%* » (« *We Are The 99%* » en anglais) issu du mouvement de manifestation et de contestation pacifique *Occupy Wall Street* visant à dénoncer la violence du capitalisme financier : « *The one thing we all have in common is that We Are The 99 % that will no longer tolerate the greed and corruption of the 1%.* ».

Anais : je crois que nos différences se situent au niveau de la forme et non pas du fond. Quelques adhérents des CIVAM ont obtenu une autorisation en tant que LVA, mais ce n'est qu'une petite minorité. La plupart font de l'accueil social au sens large, et de l'accueil individualisé plutôt que de l'accueil collectif. Ce que nous avons à cœur de défendre, c'est un accueil alternatif faisant fonction de relais vis-à-vis des structures traditionnelles. Nous ne sommes pas sur un modèle LVA mais sur une diversité d'accueils qui s'entendent sur un principe fédérateur : celui de vivre avec le vivant. Ce qui me fait donc dire que sur la forme nous sommes sur des modalités de mise en œuvre différentes, alors que sur le fond nous sommes complémentaires.

Gwenaël : je trouve intéressant que nous parlions de *complémentarité* et non pas d'*uniformisation*. Le GERPLA s'est toujours intéressé à la recherche sur les pratiques en LVA ; OSER s'est spécialisé dans les séjours dits « de rupture » ; la FNLV a davantage orienté ses actions sur le législatif et le relationnel avec les instances décisionnaires tandis que FASTE s'est concentré sur le juridique. Les permanents du LVA L'Air de Liens en Vendée, labellisé Accueil Paysan, savent aussi de quoi ils parlent. Il y a donc une articulation qui préexiste et qui déjà peut ouvrir des canaux de communication entre les différents groupements. Je suis venu pour ça d'ailleurs : je pense que nous pouvons tous causer sans partir du principe que c'est le plus gros en termes de nombre d'adhérents qui aura le dernier mot.

Nassim : Pourquoi je suis là ? Parce que comme je vous l'ai déjà dit, je suis un homme de réseau, et je mesure quotidiennement l'importance du réseau dans mes fonctions d'accueillant. Cette volonté de vouloir faire réseau est peut-être notre plus grand dénominateur commun. Bien sûr je rejoins Gwenaël quand il distingue les groupements à partir de leurs spécificités : OSER, c'est le voyage et la rupture ; CIVAM, l'accueil paysan, bien qu'à OSER nous nous frottons aussi à des pratiques agricoles dans le cadre des séjours en milieu rural, en Afrique ou ailleurs ; la FNLV, le politique et le réglementaire ; FASTE, le juridique ; et le GERPLA, la recherche. Mais peut-être serait-il plus intéressant de repérer d'abord nos dénominateurs communs, avant de discuter de nos divergences et de nos identités personnelles.

*En vertu de leurs positionnements associatifs premiers, des contextes qui les ont traversés et des différents engagements pris par ceux qui les ont animés et les animent encore, les différents groupements ont chacun développé des compétences particulières, au service de leurs propres adhérents mais aussi et dans une certaine forme de transversalité au bénéfice de tous.*

*Est-il possible d'identifier à ce jour quelque dénominateur commun à l'ensemble des réseaux d'accueil se revendiquant de l'artisanat social ?*

Paul : si nous regardons bien dans le rétroviseur, nous constatons que les séjours de rupture trouvent leur origine non pas du côté de l'Essonne qui s'en est emparée, mais plutôt du côté de Bonneuil<sup>30</sup> et des premiers lieux d'accueil<sup>31</sup>. Il s'agissait alors de faire rupture avec le mouvement psychiatrique traditionnel, jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible, à compter de la loi de 1989<sup>32</sup>, de conventionner directement avec la psychiatrie. FASTE Sud-Aveyron peut se prévaloir d'un important passif en termes de réflexions sur les lieux d'accueil. Et quitte à inscrire l'actualité dans le mouvement de l'histoire, je crois que nous traversons là un moment qui demande à ce que nous agissions. La loi de 2002 suppose le respect d'un cadre législatif *par tous et pour tous*, et nous adhérons à cette proposition. La volonté de FASTE serait de mettre une force commune sur les rails, dès que possible, afin de nous doter d'une instance et d'outils qui nous permettent d'intervenir à une échelle plus globale. Car il est une différence entre adresser un courrier au département de l'Aveyron ou de la Gironde en mon nom, et adresser ce même courrier au nom d'un collectif représentatif d'un grand nombre de lieux pratiquant l'accueil. Il nous faudrait une instance mobilisable par chacun d'entre nous pour ne pas nous retrouver seul en tant que LVA face aux abus d'une administration, isolé et démuné tant moralement que financièrement. Et ceci me semble valable et pour les LVA en place, et pour ceux en cours de création. Il faut selon moi tenter le coup, sinon nous nous dirigeons vers des MECS<sup>33</sup> *low cost*. Il n'y a qu'à voir le livre de Patrick Tesson<sup>34</sup> : présenté comme un mode d'emploi, il ne fait qu'entretenir la normalisation des LVA au détriment de la créativité et de

*Une fédération inter-réseaux  
aurait une force de frappe  
que n'ont pas  
individuellement les lieux  
d'accueil ni même les  
groupements historiques,  
notamment face aux abus de  
pouvoir régulièrement  
perpétrés par les services  
départementaux en charge  
de l'autorisation, de la  
tarification et du contrôle  
des lieux.*

*Il importe de faire barrage à  
la normalisation des LVA à  
l'œuvre depuis la loi de  
2002 et leur intégration  
dans le champ social, afin  
de préserver la dimension  
créative qu'ils ont su  
jusqu'alors mobiliser pour  
ajuster leurs pratiques à la  
singularité des situations  
d'accueil.*

---

<sup>30</sup> « [...] L'existence de lieux que l'on pourrait qualifier de « lieux de vie » (par opposition aux « lieux de soins ») offre aux adolescents une possibilité de se soustraire à un monde qu'ils se sont mis à détester. Ce qu'ils cherchent : la rupture avec un style de vie (avec les institutions familiales, scolaires, etc.). À partir de là, le sujet arrive à ressaisir par quoi il est parlé, il peut accepter de nouer une relation à un adulte qu'il se choisit et investit de sa confiance » : voir Mannoni, M. (1994). *Éducation impossible, avec une contribution de Simone Benhaïm, Robert Lefort et d'étudiants*. Seuil. (Ouvrage original publié en 1973). 173-198.

<sup>31</sup> Le premier « lieu d'accueil » a été créé dans l'Aveyron en 1974 par Marie-France et Patrick Ardon, dans lequel ils ont proposé des « séjours de rupture » : « [...] arrivés à Sauveterre-de-Rouergue aux vacances d'été de 1974, nous nous sommes définitivement installés à Sever le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Depuis plus d'un an [...] des institutions parisiennes nous adressent des enfants pour ce que nous appelons déjà des « séjours de rupture ». Nous les accueillons (d'où le terme « lieu d'accueil ») pour des séjours de trois semaines renouvelables, dans un projet thérapeutique global fondé sur les effets de sens que peut provoquer une rupture chez l'enfant autiste, voire l'émergence d'un autre mode relationnel avec la mère, entre autres. » : voir Ardon, P. et Ardon, M.-F. (2018). *La Chabraque : l'effet cheval pour aider à grandir. Ombres d'ados et lieu de rêves*. Érès. 45-54.

<sup>32</sup> L'article 4 de la loi n°89-475 du 10 juillet 1989 relative à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes précise en effet « [...] [qu']un contrat type spécifique est établi par le président du conseil général pour préciser les conditions de l'accueil chez des particuliers de personnes handicapées adultes [...] » : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000322092/> (consulté le 25/04/2025).

<sup>33</sup> Maison d'enfants à caractère social.

<sup>34</sup> Tesson, P. (2020). *Éducateur au quotidien dans un lieu de vie et d'accueil. Un mode d'emploi*. Érès.

la singularisation des lieux et des initiatives personnelles<sup>35</sup>.

Gwenaël : il se trouve qu'avant de créer mon propre lieu de vie, j'ai travaillé pendant dix ans au LVA Les Alizés tenu par Patrick Tesson. Certains dénonceront effectivement le caractère « mode d'emploi » de l'ouvrage écrit par cet ancien publicitaire ; d'autres considéreront que le groupe Facebook qu'il a créé n'est qu'une foire d'empoigne où on y affirme tout et n'importe quoi<sup>36</sup>. Il n'empêche qu'aujourd'hui ce sont 3500 personnes qui suivent les publications sur ce groupe<sup>37</sup> ; et je crois qu'il s'agit là d'un canal de communication qui ne devrait pas être négligé. Que nous partagions ou non les principes avancés par Patrick Tesson, ce groupe permet d'échanger sur *l'accueillir autrement*, et c'est ce qui me semble le plus important : pouvoir parler de ce que nous tentons de faire en marge de ce qui se fait habituellement. Et force est de constater, par ailleurs, que les permanents qui se sont plus ou moins inspirés de la « méthode Tesson » à l'échelle de leur lieu proposent à ce jour un accueil non dénué de qualité.

Christophe : pour ma part, je sens quand même un cadre légal qui se durcit en parallèle d'un monde qui se complexifie. Il devient donc nécessaire de faire front et d'être entendus par la DGCS<sup>38</sup> et les autorités locales. Et je crois en la force politique d'une confédération qui représenterait des centaines de lieux et des milliers d'enfants.

Gwenaël : il y a eu par le passé différentes tentatives de rapprochement, mais aussi de profonds désaccords qui à mon sens étaient plus une affaire de personnes qu'une incompatibilité de valeurs défendues. Cela dit, je me pose plusieurs questions : pourquoi ce travail ? Qui sommes-nous ? Qui représentons-nous vraiment, tout du moins au niveau de la FNLV ? Comment décider ensemble, comment porter une décision commune ? Nous faut-il demander un rendez-vous annuel auprès du ministère ? Comment faire en sorte d'être entendus ? Ce qu'il nous faut défendre, à mon avis, ce n'est pas un système, mais cette question du *faire autrement* qui nous rassemble. Peut-être que dans ma pratique je me sens plus proche des

*« L'accueillir autrement »  
pourrait constituer l'un des  
points de convergence des  
différents réseaux.  
La création d'une  
confédération signerait  
l'avènement possible d'une  
force politique susceptible  
de faire obstacle au  
durcissement de la  
législation envers les  
microstructures d'accueil.*

*Les différents réseaux  
d'accueil ont déjà tenté de  
se rapprocher par le passé,  
à l'occasion du toilettage de  
la loi de 1975 et de la  
création de la FNLV ; mais  
ces quelques tentatives se  
sont soldées par des tensions  
interpersonnelles manifestes  
qui se sont en définitive  
révélées insurmontables.*

<sup>35</sup> Voir à ce propos le communiqué de FASTE Sud-Aveyron relayé par le GERPLA : <https://www.gerpla.fr/le-gerpla/actualites/209-a-propos-d-educateur-au-quotidien-en-lva> (consulté le 15/02/2025).

<sup>36</sup> « Le Lieu de Vie et d'Accueil. Une relation éducative. Pourquoi pas moi ? » : <https://www.facebook.com/groups/763406811254533/> (consulté le 15/02/2025).

<sup>37</sup> 4500 abonnés au 15/02/2025.

<sup>38</sup> Direction générale de la cohésion sociale.

accueils familiaux<sup>39</sup> que de groupes d'entrepreneurs sociaux tels qu'ANVIE<sup>40</sup>.

Nassim : s'il y a bien quelque chose qui déplaît aux politiques, ce sont les médias. Il serait intéressant de pouvoir rendre compte de la diversité de nos pratiques artisanales par le biais d'une chaîne ou de podcasts.

Pierre : le mouvement des CIVAM prend racine dans l'éducation populaire. Les acteurs, issus du milieu agricole, se retrouvent régulièrement autour du partage de leurs expériences respectives, sans jugement aucun. Suite à la promulgation de la loi Taquet, les CIVAM se sont associés à Accueil Paysan et ASTRA pour s'attacher les services d'un juriste, afin de mieux comprendre les enjeux juridiques susceptibles d'impacter nos accueils. Les récentes rencontres nationales qui ont eu lieu en Bretagne ont été l'occasion que se discutent les problèmes rencontrés par les uns et les autres.

Simon : il nous faudra aussi réfléchir à la création d'une liste de diffusion et d'outils de communication inter-réseaux qui permettent de s'échanger des informations. Une personne pourrait, au sein de chaque groupement, centraliser et diffuser les informations, via un canal de diffusion unidirectionnel qui n'autorise pas de réponse en retour pour éviter de surcharger nos messageries.

Anais : si nous pouvons nous accorder sur *l'accueillir autrement*, il nous sera sans doute plus difficile de nous retrouver d'un point de vue juridique, car pour ce qui est des adhérents des CIVAM, ils ont pour la plus grande majorité un statut premier de paysan, souhaitant par ailleurs développer l'accueil à la ferme. Pour autant, l'orientation injonctive récemment prise par les politiques publiques nous concerne tous. Deux points me semblent devoir être élucidés : d'une part, que souhaitons-nous porter ? Une idée ou un objet juridique concret ? D'autre part, nous fonctionnons aux CIVAM dans une articulation entre échelon national et groupes locaux. Dès lors, à quel niveau souhaitons-nous situer la coordination pour la « confédération » à venir ?

*Les réseaux d'accueil à la ferme se revendiquent volontiers de pratiques sociales issues de l'éducation populaire ; ainsi les adhérents des CIVAM se retrouvent-ils régulièrement pour échanger et se former ensemble, s'attachant les services d'un juriste dès lors qu'il s'agit de traiter d'enjeux règlementaires susceptibles d'impacter directement leurs fonctions d'accueillant.*

*D'un point de vue juridique, les adhérents des CIVAM ont avant tout un statut d'agriculteur, l'accueil social ne représentant qu'une activité complémentaire. Il s'agit là d'une différence fondamentale avec l'accueil en LVA qui pour les permanents constitue leur activité principale et leur seule source de revenu.*

---

<sup>39</sup> Différent de l'assistant familial qui accueille des enfants et adolescents en échange d'un salaire versé par les services départementaux concernés, « [...] l'accueillant familial (une personne seule ou un couple) héberge à son domicile une personne âgée et/ou handicapée. En échange, la personne hébergée rémunère l'accueillant familial, [lequel] doit avoir reçu un agrément délivré par les services du département » : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15240> (consulté le 20/03/2025).

<sup>40</sup> Le groupe ANVIE (Action novatrice pour la valorisation, l'insertion et l'éducation), dirigé par Thomas Voeltzel, se présente comme « [...] un ensemble d'entreprises sociales, promoteur de projets de création de lieux de vie et d'accueil mais aussi gestionnaire à la suite, lorsque les structures sont autorisées par les départements » : <https://anvie.org/le-groupe> (consulté le 15/02/2025).

Arnaud : pourquoi nous retrouvons-nous ici ? Il existe à ce jour de fortes tensions, tant au niveau national qu'au niveau international, qui se répercutent sur nos organisations, nos projets, nos parcours de vie et ceux des personnes que nous accueillons. Et ce sont toutes ces questions de l'exister ou du disparaître, de fermeture de lieux en activité ou de non-autorisation de lieux en cours de création, de contrôles systématiques et inopinés qui se posent à nous et qui portent atteinte à bon nombre de nos libertés. Pour penser et chercher des réponses ou des positionnements à ces tensions, il nous faut d'abord écouter les parcours, entendre les histoires et les initiatives, et non pas proposer tout de suite un outil. Je crois que la temporalité est un outil très fort, qui s'inscrit à contre-courant des politiques actuelles pétrées de « tout, tout de suite ». Exiger le respect d'une temporalité plus adéquate à nos lieux est un travail conséquent, qui en appelle à une responsabilité commune.

Julien : il serait intéressant d'ajouter une cartographie des lieux à la liste de diffusion inter-réseaux proposée par Simon. Car comment faire réseau lorsque nous avons le sentiment d'être isolés et que nous n'avons pas connaissance de l'existence sur le territoire d'autres lieux d'accueil susceptibles de nous soutenir ? Il nous faut vraiment pallier ce manque de communication et d'harmonisation entre les réseaux. Nous avons vécu à Regain deux contrôles inopinés ainsi que des coupures budgétaires, qui nous ont fortement fragilisés. Nous sommes aujourd'hui très en péril, avec le risque que des emplois sautent et que des accueils ne puissent plus être assurés comme ils le sont aujourd'hui. Donc pour moi, une fédération inter-réseaux devient nécessaire pour lutter collectivement contre l'isolement et penser ensemble des outils d'autodéfense.

Béatrice : je suis mille fois d'accord avec ce qui vient d'être dit ! Mais il nous reste encore de nombreuses questions à traiter avant d'inventer des moyens d'agir. Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Comment nous définissons-nous ?

Romain : et comment pouvons-nous nous nourrir des pratiques existantes dans les domaines de l'agriculture sociale et thérapeutique, des séjours de rupture et des LVA ? Je crois que ce besoin de nous sentir moins isolés doit aussi dépasser les frontières et viser une dimension européenne, internationale.

*Bien que répondant à un besoin social réel et reconnu, les lieux d'accueil ne disposent d'aucune sécurité administrative et financière au long cours. Aussi demeurent-ils fragiles et se doivent-ils de rester constamment en alerte pour ne pas disparaître.*

*« La temporalité est un outil très fort, qui s'inscrit à contre-courant des politiques actuelles pétrées de « tout, tout de suite ». Exiger le respect d'une temporalité plus adéquate à nos lieux est un travail conséquent qui en appelle à une responsabilité commune »*

*S'organiser à un niveau inter-fédératif faciliterait la formulation d'une réplique collective et outillée face à l'action jugée par trop abusive de certains services départementaux, et permettrait ainsi de rompre l'isolement éprouvé par de nombreux permanents.*

*Promouvoir les pratiques sociales et artisanales d'accueil à l'échelle nationale voire internationale contribuerait aussi à déjouer ce vécu d'isolement.*

Nassim : donc pourquoi sommes-nous là ? Est-ce pour nous sentir moins isolés ?

Christophe : je vous rejoins sur la nécessaire prise en compte des différences de temporalité, des disparités géographiques, ainsi que sur la question de l'ouverture aux autres accueillants à l'échelle nationale et internationale. J'y ajouterais un autre besoin, celui de la mutualisation des moyens, au niveau juridique mais aussi en termes de formation, car le fait de se rencontrer et de partager nos compétences constitue aussi, selon moi, un prétexte à sortir de nos isolements.

Cédric : oui, dans l'Allier par exemple, nous avons récemment organisé une formation commune à plusieurs lieux, sur la visite médiatisée.

Simon : effectivement, le fait de mutualiser les moyens en termes de communication et de formation engendrerait une réduction des coûts et du temps passé pour chacun.

Gwenaël : il nous faut aussi parvenir à nommer les choses qui peuvent faire grincer les dents à certains mais convenir à d'autres. Pour ma part, je ne suis pas contre les évaluations externes, ni contre une négociation des prix de journées avec les financeurs indexée à des possibilités de contrôle. Il nous faut aussi discuter les visions que nous avons de la fonction de nos lieux en rapport avec le monde qui nous entoure. Ce que je souhaite vis-à-vis des jeunes accueillis à Arz Bevan, c'est qu'ils s'intègrent dans la société ; raison pour laquelle je ne situe pas mon engagement politique au niveau de la stricte lutte anticapitaliste, mais plutôt au niveau du désir des jeunes, auquel je tente de répondre au mieux.

Nassim : il s'agit là de cet équilibre à trouver entre *réussir dans la vie* et *réussir sa vie*.

Solange : je trouve qu'il est important de « réseauter » dans l'environnement proche, en sollicitant les lieux d'accueil alentour, pour pallier les manques du département et permettre aux jeunes que nous accueillons d'aller se ressourcer ailleurs le temps d'un weekend ou de quelques jours de vacances. Nous pouvons alors en profiter pour échanger sur nos manières et nos désirs de travailler. Peut-être qu'il nous faudrait dans un premier temps lancer une dynamique au niveau de nos territoires d'implantation, pour ensuite et dans un deuxième temps penser quelque chose de plus global. Par ailleurs, je me pose quand même la question des lieux qui jusqu'à très récemment étaient adhérents du GERPLA et qui ont

*« Sortir de nos isolements »  
passe enfin par la  
mutualisation des supports  
juridiques et  
communicationnels  
d'ordinaire mobilisés au  
niveau de chacun des  
groupements, ainsi que par  
l'organisation de temps de  
formation en commun.*

*Chaque groupement est  
porteur de valeurs  
sociopolitiques liées à la  
notion/fonction d'accueil et  
d'une « position à tenir »  
vis-à-vis du « triptyque  
autorisation-tarifcation-  
contrôle » qui lui sont  
propres, et dans lesquelles  
se reconnaissent les lieux  
qui y adhèrent. La création  
d'une entité inter-  
groupements nécessiterait  
donc qu'au-delà des terrains  
d'entente puissent être  
formellement discutés les  
quelques points de  
divergence.*

*Nouer et cultiver des  
relations entre lieux  
d'accueil implantés sur un  
même territoire permet de  
remédier à l'isolement, de  
partager ressources et  
difficultés et de façonner de  
possibles ailleurs ponctuels  
ou pérennes en faveur des  
accueillis. Cette synergie  
d'abord déployée*

disparu du jour au lendemain, sans donner de nouvelles et sans que personne n'en prenne non plus. C'est quand même assez paradoxal de consacrer notre vie professionnelle à s'occuper d'enfants en difficulté et de ne pas prendre soin d'autres lieux d'accueil qui se cassent la gueule !

Jean-Christophe : je viens de Lozère, un département qui compte 70 000 habitants et sur lequel sont implantés 12 LVA. Néanmoins force est de constater que nous ne parvenons pas à travailler ensemble, à se retrouver pour échanger sur nos pratiques : pris dans son quotidien, chacun ne voit que son petit pré-carré. J'ai tenté à plusieurs reprises d'organiser des rencontres locales, mais en vain.

*localement pourrait dans un second temps participer d'une dynamique plus globale propice au développement d'une instance inter-fédérative. Néanmoins la constitution d'un réseau de lieux d'accueil à l'échelle locale n'est pas de toute évidence et dépend fortement de l'implication de ceux qui les animent.*

## #2. Évoquer nos singularités

*Ce qui nous rassemble, ce qui nous rend uniques,  
nos forces et nos freins, en vue d'œuvrer ensemble*

[Échanges en sous-groupes,  
puis restitutions et discussions en groupe élargi]

Restitution groupe 1 (Cédric, Émilie, Nassim et Olivier) :  
ce qui nous rassemble et nous anime, c'est le fait de travailler auprès de publics en difficulté et au sein de structures d'accueil de petite taille. Le *petit* peut être considéré comme une source de vulnérabilité face aux mammoths que sont les autorités ; mais il est aussi une force, en ce sens qu'il nous épargne de nombreuses lourdeurs dans les démarches d'installation et de création et nous permet encore de rester relativement indépendants. Nous partageons aussi le fait de fonctionner en réseau, ce qui, par le biais de représentants, permet une certaine reconnaissance sur le plan national. Les regroupements sont bien identifiés et chacun de leurs membres a la volonté de défendre les autres lieux de son département d'implantation, quelles que soient leurs affiliations. La nature des difficultés que rencontrent nos lieux ces derniers temps nous amène à percevoir une double fragilité que n'ont pas les mammoths<sup>41</sup> : et de l'extérieur, puisque les autorités nous demandent de nous soumettre à toutes les lois cadrant la protection de l'enfance alors que certaines ne peuvent s'appliquer à nos lieux au vu de leurs spécificités ; et de l'intérieur, chaque enfant pouvant mettre le lieu en péril en divulguant un discours fait de mensonges. Effectivement, tandis qu'une MECS ne fermerait pas puisque seul le salarié présumé coupable de maltraitance serait mis à pied, un lieu d'accueil subirait aussitôt, en cas d'accusation, un retrait immédiat de l'ensemble des accueillis et une fermeture administrative, quand bien même les paroles véhiculées seraient calomnieuses et les faits reprochés finalement non-fondés. Dès lors, comment passer d'une vulnérabilité individuelle à une force de frappe collective ? Ce qui a motivé l'organisation de ces rencontres, c'est le fait de

*Ce que les différents  
groupements semblent déjà  
défendre à l'unisson :  
- le « vivre avec »,  
l'« accueillir autrement », la  
volonté de « guérir le  
système » et les « désirs  
d'utopies » ;  
- le fait d'évoluer au sein de  
microstructures, chacune  
dotée d'une identité  
singulière définie à partir  
des intentions individuelles  
et/ou collectives à l'origine  
du projet d'accueil et toutes  
revendiquant une autonomie  
suffisante permettant la  
créativité dont il faut  
souvent faire preuve en  
réponse à la complexité des  
situations d'accueil ;  
- la volonté de proposer aux  
enfants, adolescents et/ou  
adultes accueillis un  
accompagnement de type  
artisanal qui soit à la  
hauteur de leurs besoins,  
attentes et désirs ;  
- le fait de tendre vers  
davantage d'horizontalité et  
de collégialité dans les  
décisions et orientations  
prises au niveau des  
organisations existantes ;  
- le besoin de se rassembler,  
l'envie de partager idées et  
pratiques et le souhait de*

---

<sup>41</sup> Contrairement aux LVA, les établissements de type MECS accueillent souvent plusieurs dizaines de jeunes et sont soumis aux schémas départementaux relatifs à la protection de l'enfance et à la cohésion sociale.

gagner en résistance en étant ensemble. Le fait de favoriser nos différences et nos compétences respectives nous rassemble, alors que de vouloir les diluer constitue plutôt un frein.

Restitution groupe 2 (Anaïs, Anne-Sophie, Jean-Baptiste et Jean-Christophe) : ce qui nous rassemble, c'est la volonté d'apporter des solutions alternatives d'accueil aux personnes en difficulté ; c'est la diversité et l'altérité de nos lieux, deux caractéristiques qui néanmoins peuvent aussi constituer des freins ; c'est le fait de nous sentir légitimes, via le besoin d'interconnaissances ; c'est notre volonté de tendre vers une gouvernance partagée et une collégialité dans les décisions prises ; c'est aussi et de manière plus pragmatique le besoin d'un outil adapté qui pourrait prendre la forme d'une personne nommée « référente » ou « interlocutrice privilégiée » au sein de chaque réseau. Ce que nous pourrions faire ensemble dans les mois qui viennent, c'est faciliter les échanges, travailler à partir d'entrées thématiques qui nous concernent tous, mutualiser les outils juridiques et les temps de formations, et porter une vision politique commune. Pour ce qui est de défendre collectivement les lieux d'accueil en difficulté, il nous paraît difficile de nous positionner si nous n'avons pas au préalable une connaissance fine de ce qu'il se passe réellement à l'intérieur de chacun des lieux adhérents, ce qui d'emblée invite à la vigilance. Quant aux freins, nous les situons au niveau des points sur lesquels nous sommes aujourd'hui en désaccord et sur lesquels il nous sera difficile de nous accorder justement.

Restitution groupe 3 (Christophe, François, Gwenaël, Louise) : ce qui nous rassemble c'est l'accueil social ; ce qui nous rend unique, c'est que nos propositions d'accueil partent d'intentions individuelles et de petits collectifs ; ce que nous pouvons faire ensemble, c'est déjà mieux communiquer sur l'existant propre à chacun de nos réseaux ; et ce qui enfin nous freine, ce sont nos egos, les représentations à l'œuvre qu'il convient non pas de nier ou de supprimer mais bien de définir et de mettre au travail, le temps que nous pouvons chacun consacrer à l'animation d'un nouveau collectif, au vu de l'intensité de nos quotidiens respectifs, et le manque d'outils communs.

Restitution groupe 4 (Béatrice, Maha, Simon, Eulalie) : au sujet de ce qui nous rassemble et nous rend uniques, nous avons indiqué le *vivre avec* et l'*accueillir autrement*, la volonté d'autonomie vectrice de créativité

*fonctionner en réseau, afin d'obtenir une réelle reconnaissance à l'échelle nationale et d'asseoir dans le champ de l'action sociale cette légitimité déjà largement éprouvée à l'échelle des lieux et de leurs territoires d'implantation.*

*Ce qui pourrait encore faire obstacle à leur désir de s'associer :*

- les aprioris et rancunes du passé, les « esprits de clocher », les représentations que chacun peut avoir et véhiculer au sujet des autres lieux et groupements, ainsi que certaines individualités jugées par trop « égotiques » ;*
- le temps à pouvoir consacrer à la construction et à l'animation d'une nouvelle fédération en plus de celui, très engageant, dédié quotidiennement aux accueils ;*
- le manque d'outils communs ;*
- les points de désaccord notamment politiques susceptibles de perdurer et d'impacter désavantageusement le « faire ensemble » s'ils ne sont pas suffisamment discutés ;*
- la vulnérabilité des lieux d'accueil, endogène et exogène, face à l'ampleur des contraintes administratives et juridiques dictées depuis l'extérieur et à la nature de certaines allégations venues de l'intérieur pouvant irrémédiablement porter atteinte à l'intégrité des projets concernés.*

dans la conduite de nos structures, ainsi que l'importance donnée au projet de chacun des accueillis. Ce qu'il nous faut faire ensemble, c'est développer la communication, mutualiser les moyens et tisser des liens entre les différentes structures, les professionnels et les jeunes susceptibles d'adhérer à la « confédération ». Enfin nous situons nos forces dans le partage de nos idées, et nos freins dans les aprioris du passé, les divergences politiques, et les difficultés de communication qui pourraient en découler.

Restitution groupe 5 (Paul, Pierre, Romain, Solange) : ce qui déjà nous rassemble : notre envie d'accueillir, notre volonté de guérir le système, l'empathie envers les plus fragiles, nos désirs d'utopie, le fait d'être tous aussi fous que ceux que l'on accueille et notre souhait de proposer des accompagnements de dimension artisanale. Ce que nous pourrions faire ensemble : continuer à se rencontrer, créer un événement inter-réseaux autour du *faire ensemble* et de l'*accueillir autrement* pour développer nos interconnaissances et médiatiser tout ce que nous faisons. Ce que nous percevons comme des freins : les egos de chacun, les esprits de chapelle et les rancunes du passé. Ce qui constitue des forces : nos petites et grandes histoires, nos expériences qui nous ont appris à anticiper certaines choses avant d'avoir à les subir, mais aussi les situations problématiques qu'il nous a fallu contourner et que nous pouvons désormais raconter aux autres.

Restitution groupe 6 (Julien, Sophie, Arnaud, Isabelle) : ce qui nous rassemble : l'artisanat social, l'accompagnement individualisé, la taille réduite de nos collectifs de vie et le besoin de se rassembler. Ce que nous pourrions faire ensemble : compiler les expériences, faire un état des lieux de l'existant et nous constituer un socle commun de besoins ascendants en opposition aux normes descendantes, trouver le plus petit dénominateur commun et se doter de médias (tribune, manifeste, reportage, documentaire) qui donnent à voir ce que nous faisons. La diversité et la subjectivité peuvent constituer soit un frein, soit une force. Un autre frein : la vulnérabilité de nos lieux qui doivent faire face à la loi et à son impossible application par endroits, ainsi qu'au cumul des contrôles devenant aujourd'hui la normalité.

Isabelle : oui voilà, il faut donc se rassembler, se fédérer, créer un mouvement qui se nourrisse de nos singularités. Mais avons-nous une idée de ce que les différents réseaux représentent en termes de nombre de personnes, accueillis et accueillants confondus ?

*Ce que les groupements pourraient dès à présent réaliser ensemble :*  
- effectuer un état des lieux des pratiques et expériences vécues à partir duquel identifier les difficultés manifestes et définir les besoins communs ;  
- mutualiser les ressources et compétences en termes de communication, de formation et de soutien juridique ;  
- organiser d'autres événements fédérateurs propices au renforcement des liens et à l'élargissement du réseau d'interconnaissance ;  
- recenser les supports médiatiques susceptibles de rendre compte de la multiplicité des quotidiens accueillants ainsi que de la teneur des actions menées collectivement.

Paul : il est encore difficile de définir le nombre des accueillis. Les publications de la DREES<sup>42</sup> permettent d'en avoir une idée, de s'en approcher, mais seuls les lieux qui sont autorisés et qui accueillent des mineurs sont pris en compte ; et cela n'indique rien quant au nombre de personnes qui, de près ou de loin, contribuent à ce mouvement.

Anaïs : et du côté de l'accueil paysan, c'est tout aussi compliqué d'avoir une idée précise du nombre d'accueillis comme d'accueillants. D'autant plus que les publics fragilisés accueillis, comme je vous le disais, sont de profils variés : c'est un dispositif qui dès l'origine n'a pas été pensé qu'à destination des plus jeunes. Une fois par an, on organise un rassemblement qui permet aux uns et aux autres de se rencontrer et de partager deux journées ensemble. Sinon j'ai pour ma part d'autres interrogations : quel périmètre, quelles délimitations donnons-nous à notre collectif émergent ? Et qui sommes-nous, au-delà de notre identité commune d'artisans du social ? Souhaitons-nous créer une instance qui puisse regrouper tous les groupements existants ou bien s'agit-il de créer une nouvelle entité ? Autrement dit, est-ce un nouveau mouvement ou un « inter-mouvements » ? Du reste, une personne seule pourrait-elle s'engager dans ce collectif, ou ce ne serait possible que par le biais de son adhésion à l'une des fédérations repérées et appartenant à ce dit collectif ?

Nassim : un syndicat ? Une confédération ? Quoiqu'il en soit, s'il est bien quelque chose qui nous rassemble, c'est la question de l'artisanat social, autrement nous ne serions pas venus aussi nombreux à ces rencontres. Cette notion d'artisanat social permet de respecter les singularités de chacun, de chaque professionnel et de chaque accueilli, et invite à nouveau au dépassement des egos.

Béatrice : je me pose la même question qu'Anaïs : s'agit-il de créer un mouvement nouveau ou de rassembler les mouvements existants ? D'ailleurs, qu'est-ce que cela implique de créer quelque chose de nouveau ? Cela doit-il passer par la création d'une structure concrète et par l'embauche d'un salarié rendue possible par les cotisations perçues ?

*Les statistiques officielles ne prenant en compte ni la singularité des lieux ni l'hétérogénéité de leurs accueils, et les différents groupements ne fédérant qu'une partie seulement de l'ensemble des artisans exerçant une fonction d'accueil social en France, il est à ce jour impossible d'obtenir précisément le nombre des personnes relevant de ces microstructures.*

*S'agit-il de créer une entité nouvelle à laquelle tout un chacun, individu ou collectif, pourrait souscrire ? Ou bien s'agit-il de fédérer les groupements existants, par le biais desquels leurs adhérents respectifs seraient d'emblée associés ?*

*La volonté de proposer un accompagnement social de dimension artisanale semble constituer un premier dénominateur commun à tous les lieux d'accueil.*

*Qu'impliquerait, d'un point de vue plus logistique, l'édification d'une nouvelle entité ?*

---

<sup>42</sup> Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Isabelle : selon moi, l'entité est déjà créée puisque nous sommes là. Il s'agit désormais d'en faire un mouvement plus organisé, composé d'un collectif représentatif des différents regroupements et adhérents existants et doté d'une dynamique, pour que nous continuions à nous rencontrer. Et c'est là que nous pouvons à mon sens parler d'un engagement politique, dès lors que nous anticipons les choses plutôt que de trop attendre et d'avoir à les subir ensuite.

Jean-Baptiste : les discussions que nous avons là renvoient à la notion d'interconnaissance, adossée à la nécessité que les spécificités d'accueil de chaque lieu et de chaque regroupement soient respectées. Donc pour moi il s'agit d'abord d'apprendre à se connaître et à comprendre le fonctionnement de chaque réseau, puis de s'interroger sur comment faciliter la communication et la transmission des informations entre nous, ce qui nous amènera enfin à définir ensemble la structure et les outils qui soient les plus adaptés pour tous.

Christophe : je rejoins tout à fait ce que dit Jean-Baptiste.

Gwenaël : il me semble nécessaire de constater en toute première intention *d'où nous partons* et *où nous allons*. Qui s'exprime aujourd'hui ? Des lieux ? Des regroupements ? Car tous autant que nous sommes autour de cette table, nous parlons à la fois depuis notre lieu et depuis le réseau auquel nous adhérons, or sommes-nous tous mandatés pour cela ?

Arnaud : je pense que ce que nous nous disons là correspond aux objectifs finaux ; il y a d'autres étapes à passer avant. Par exemple il me paraît difficile de définir quel collectif nous tentons de former aujourd'hui avant qu'une première action commune ait été effectivement réalisée.

Paul : le mot d'artisan me semble approprié, bien qu'il faille se rappeler qu'il est déjà mobilisé par un autre regroupement, l'UNAPS<sup>43</sup>, fondé par Jean-Claude Rossi, lui aussi permanent d'un LVA<sup>44</sup>. Des actions communes ont déjà été menées par le passé, au sujet de la tarification par exemple<sup>45</sup>, qui ont abouti à des textes envoyés aux

*La création d'un mouvement inter-fédératif constitue déjà un acte politique en soi, en ce qu'il permet d'anticiper collectivement les luttes à venir.*

*L'interconnaissance permettrait d'asseoir les fondements d'une nouvelle entité fédérative sans écarter la singularité de chacun des lieux ou groupements existants susceptible d'y adhérer.*

*L'institution d'un collectif à vocation sociale et politique passerait-elle par l'effectuation d'une première action commune ? Des actions juridiques inter-fédérations ont déjà été menées par le passé, qui ont porté leurs fruits quant à la reconnaissance et à la valorisation de la spécificité des LVA.*

*Du reste, la production d'un écrit commun sur un sujet sensible à l'ensemble des groupements pourrait être un moyen tout aussi fédérateur.*

---

<sup>43</sup> Union nationale des artisans de la protection sociale : <https://www.unaps.eu/> (consulter le 20/02/2025). Jean-Claude Rossi et son épouse ayant fait valoir leurs droits à la retraite fin 2024, l'UNAPS, « [...] *groupement sous forme de petite entreprise* », est aujourd'hui en attente d'un reprenneur.

<sup>44</sup> LVA Les Bruyères, en Saône-et-Loire : <https://www.lieu-de-vie.org/> (consulté le 20/02/2025).

<sup>45</sup> Recours déposé par FASTE Sud-Aveyron puis le GERPLA devant le Conseil d'État en juin 2006, demandant l'annulation du titre IV du décret rectificatif budgétaire et comptable n°2006-422 du 7 avril 2006 (annulation de l'article 29 par l'arrêt CE n°293960 du 21 novembre 2008 : <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000019802183/>, consulté le 15/04/2025).

départements, aux ministères, à l'État et à tous les LVA. Nous nous sommes attachés à travailler ensemble avec suffisamment de méthode et de rigueur pour parvenir à ce que les autorités nous entendent. Je crois aussi que pour apprendre à mieux nous connaître, il nous faut produire quelque chose ensemble, un texte fédérateur, sur un point précis susceptible de nous rassembler.

Cédric : c'est important de s'appuyer sur les expériences des uns et des autres, et la méthode proposée par Paul me semble vraiment intéressante.

Gwenaël : je rappelle que la FNLV est née de cette volonté de regrouper les groupements existants afin de porter des actions communes. Je parle là de l'identité première de la fédération.

Anaïs : notre réseau regroupe des lieux qui, pour la grande majorité d'entre eux, ne correspondent pas à l'objet LVA ; et les travaux que nous menons autour de la tarification par exemple, bien que nous puissions les partager, ne sont pas harmonisables, car ils répondent d'une réalité différente. En revanche, je pense que nous pourrions nous rejoindre sur des questions politiques, sur des sujets d'actualité ponctuels tel que le nouveau cadre juridique introduit par la loi Taquet, ou éventuellement sur la rédaction d'un manifeste commun suffisamment large pour contenir et respecter les spécificités de chacun.

Isabelle : je crois que pour créer une *force* commune, il faudrait partir de nos *fragilités* communes.

Romain : la question des évaluations internes et externes pourrait par exemple constituer un premier sujet à travailler ensemble, en étant force de proposition pour créer un groupe d'évaluateurs mieux informés sur la réalité de nos lieux, et qui interviendraient davantage en soutien de ce que nous y faisons plutôt qu'en contrôle visant à ne pointer que les aspects négatifs. Je crois aussi que la question de l'artisanat et celle de la rédaction d'un manifeste suppose la prise en compte de la parole de toutes les personnes concernées par la nature de nos accueils, c'est-à-dire la nôtre et celle des accueillis, mais aussi celle des familles et des partenaires, bref de toutes celles qui subissent la défaillance du système de protection sociale.

Arnaud : ok, je vous propose donc un texte en trois mots : « ça-va-mal », assorti de 6000 signatures !

*Si la question de la tarification répond, dans son application, de réalités différentes selon si elle concerne les LVA autorisés ou les lieux d'accueil labellisés, les questions politiques qui traversent l'ensemble des groupements pourraient donner lieu à la rédaction d'un manifeste commun respectueux des spécificités de chacun, à la condition qu'il prenne bien en compte la parole de toutes les personnes concernées par les actions menées : accueillants, accueillis, familles, partenaires.*

*La constitution d'un groupe d'examineurs susceptibles de produire des évaluations plus adéquates à la singularité des lieux d'accueil pourrait faire l'objet d'une première entreprise commune.*

Nassim : nous parlons tous de *l'accueil*, mais il y a un autre mot qui nous concerne tous et qui débute aussi par la lettre *a*, c'est *l'accompagnement*. D'ailleurs, qu'est ce qui est le plus important tout compte fait ? Le *lieu* ou le *lien* ? Je crois que si nous envisageons ce nouveau mouvement d'artisans du social à partir non pas des *lieux* mais des *liens*, il nous sera plus facile de sortir de nos egos et de nos appartenances et de nous rassembler autour d'un objet commun.

*Privilégier les liens aux lieux et envisager l'accompagnement à l'égal de l'accueil aiderait à penser la construction de communs.*

Béatrice : pour moi ce sont deux choses différentes que de créer un mouvement nouveau, comme le réseau Jeunes en errance<sup>46</sup> piloté par les CEMÉA<sup>47</sup>, ou que de rester sur les réseaux existants. Pour revenir sur ce que Paul disait à propos de l'élaboration conjointe d'un texte sur la tarification, il ne faut pas oublier qu'à ce moment-là nous étions sur des revendications issues de dangers ressentis qui nous impactaient tous. Et là aussi ce sont deux intentions bien différentes que de vouloir se regrouper pour défendre nos intérêts respectifs déjà existants, ou que de vouloir se rassembler pour créer quelque chose de complètement nouveau.

*Le collectif émergent résulte-t-il d'un besoin de se rassembler pour mieux défendre les intérêts que chacun des groupements porte individuellement à ce jour, ou d'une volonté de voir advenir une entité vectrice de revendications nouvelles ?*

Louise : je tiens seulement à préciser que la lettre ouverte invitant à nous réunir aujourd'hui<sup>48</sup> a été adressée à d'autres collectifs, qui là en l'occurrence ne sont pas représentés : l'UNAPS, Emmaüs<sup>49</sup>, les CEMÉA. Nous n'avons pas eu de réponse de tous, mais notre intention était bien de toucher d'autres groupements qui font de l'accueil social autrement. Force est de constater que les réseaux représentés aujourd'hui ne sont que les réseaux que nous avons pu solliciter par le biais de nos interconnaissances. Bien qu'à l'initiative du GERPLA, ces rencontres étaient vouées à rassembler le plus possible de groupements pratiquant un accueil artisanal.

*D'autres organisations, telles qu'Emmaüs ou les CEMÉA proposent un accueil social alternatif. L'objectif initial était qu'elles puissent être elles-mêmes aussi représentées à l'occasion de ces premières rencontres.*

Béatrice : au risque de me répéter, qu'est-ce qu'on vient faire ici tout compte fait ? Créer un mouvement à partir de l'existant ou fonder quelque chose de nouveau ? Peut-on faire un vote à main levée ?

---

<sup>46</sup> Fondé à la fin des années 1990, le réseau Jeunes en errance, constitué de différentes entités (ministères, organismes d'État, associations, fédérations, établissements et services sociaux et médico-sociaux, centres de formation au travail social et chercheurs) et animé par les CEMÉA se retrouve chaque année pour des temps d'échanges, de pratiques et de réflexions sur la notion d'errance, voulue ou subie, des jeunes âgés de 16 à 30 ans : <https://cemea.asso.fr/presentation-du-reseau-jeunes-en-errance> (consulté le 20/02/2025).

<sup>47</sup> Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active : <https://cemea.asso.fr/> (consulté le 20/02/2025).

<sup>48</sup> Cf. p. 4.

<sup>49</sup> <https://emmaus-france.org/> (consulté le 20/02/2025).

<i>Créer une nouvelle entité</i>	<i>15</i>
<i>Fédérer l'existant</i>	<i>1</i>
<i>Penser à autre chose encore</i>	<i>1</i>
<i>(Ne parvient pas à se positionner)</i>	<i>7</i>

Gwenaël : chacun de nous est intervenant dans l'accueil et chacun de nous représente son projet. Dès lors, dois-je parler depuis ma fonction d'acteur de la protection sociale ou dois-je parler depuis la singularité de mon projet d'accueil ? Y a-t-il une sorte de ligne rouge à ne pas dépasser ? Par ailleurs, ce que je souhaite rappeler à nouveau, c'est que la FNLV a dès sa création été pensée comme une *fédération de fédérations*. Elle est issue de différents groupements de lieux de vie et d'accueil qui, à un moment donné, ont choisi de se rassembler au sein d'une association nationale. Comme je le disais ce matin, il existait à l'époque dans ma région un collectif de lieux qui s'appelait Mosaïque et qui avait adhéré à la FNLV, et lorsque la création de fédérations régionales a été décidée, l'entité Mosaïque a disparu pour prendre la forme d'une FRLV<sup>50</sup>.

*La FNLV a dès sa création été pensée comme une instance rassemblant les différents groupements existants à l'échelle nationale et régionale. C'est ainsi que le collectif Mosaïque regroupant une trentaine de lieux d'accueil issus des Pays de la Loire est devenu en 2003 une FRLV.*

Pierre : sur cette question il me semble compliqué d'obtenir l'avis de chacun des adhérents des CIVAM. La décision de participer à l'émergence de ce collectif, qu'il soit nouveau ou issu des groupes existants, ne pourra se prendre qu'au niveau national, en conseil d'administration.

Sophie : je ne participe à ces journées qu'en tant que porteuse de projet, je n'adhère donc à ce jour à aucun mouvement. À vous écouter, je ressens comme une urgence à vous fédérer. Mais qu'est-ce qui fait urgence, au juste ?

Béatrice : il y a urgence par rapport aux dangers qui menacent nos lieux, et à ce resserrement que nous constatons chez ceux qui nous contrôlent et nous financent.

Nassim : je dirais que les urgences sont plus individuelles que collectives, chez ceux qui veulent créer un lieu d'accueil et chez ceux qui en ont déjà un et qui souhaitent le maintenir à flot.

---

<sup>50</sup> Dès sa création en mai 2003, la FNLV envisage une structuration à partir de fédérations régionales et la constitution de délégations ou d'associations départementales.

Béatrice : des urgences individuelles oui, mais à ne pas manquer d'associer à une urgence de se regrouper !

Anaïs : du côté des CIVAM, nous avons ressenti le besoin de rencontrer d'autres réseaux pratiquant l'accueil avec lesquels nous n'avons pas ou peu de liens historiques, mais aussi les partenaires, notamment ceux qui restent frileux de s'engager sur un type d'accueil autre qu'un LVA. Donc l'urgence me paraît aussi à la fois individuelle et collective.

Gwenaël : il me semble que donner une priorité à *là où nous devons aller* dépend étroitement de *là d'où nous venons*.

Louise : pour ma part, si je fais appel à mon imaginaire, je vois une lettre ouverte rédigée en commun de type « *nous collectif d'accueillants ou d'accompagnants de personnes vulnérables, etc.* » et ce « nous » se définirait à la fin par l'apposition des signatures de chaque groupement ou fédération.

Christophe : c'est de cette manière-là que s'identifie le collectif Les 400 000 : ils utilisent le « nous » pour parler d'eux en tant qu'acteurs de la protection de l'enfance mais signent le manifeste en tant que groupements spécifiques<sup>51</sup>.

Benoît : je suis membre d'un collectif de conseillers conjugaux et familiaux, l'ANCCEF<sup>52</sup>, né du regroupement de 6 associations suite à la promulgation de la loi Veil en 1975<sup>53</sup>. Le métier de conseiller conjugal et familial a d'ailleurs été inventé par cette même loi, sans qu'aucune reconnaissance professionnelle n'y soit associée. En ce qui nous concerne aujourd'hui, je constate que nous sommes tous gardiens de nos chapelles, et nous avons raison de le faire. Or le collectif que nous constituons là devrait, pour faire lutte commune, travailler la question du politique. L'ASE ne peut pas se passer de notre savoir-faire. Nos lieux d'accueil sont d'abord des projets politiques, je pense d'ailleurs que c'est ce qui nous fédère. Il nous faut continuer à nous faire reconnaître autrement que par la

*Les lieux d'accueil ressentent une urgence à la fois individuelle et collective à se fédérer pour mieux défendre leurs intérêts face aux sujétions politiques et administratives dont ils sont régulièrement l'objet.*

*Il importe néanmoins qu'un dialogue soit noué avec les partenaires institutionnels observant encore quelque réticence à travailler avec les lieux d'accueil.*

*L'objectif serait de créer un collectif d'artisans de l'accueil social qui à la fois distingue et respecte l'identité de chaque groupement existant susceptible d'y adhérer.*

---

<sup>51</sup> Le collectif Les 400000, composé d'associations, d'institutions, de fédérations et d'acteurs de la société civile engagés dans la protection de l'enfance, s'est mobilisé une première fois à Paris le 25 septembre 2024, dans le but de « [...] mettre fin aux listes d'attente des enfants en danger, réinvestir dans le soutien aux familles en difficulté, reconnaître et remédier au déclassé des travailleurs sociaux et assurer un véritable accompagnement aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance » : <https://www.les400000.org> (consulté le 20/02/2025).

<sup>52</sup> Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux : <https://www.anccef.fr/> (consulté le 20/02/2025).

<sup>53</sup> Loi n°75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000700230/> (consulté le 20/02/2025).

loi : dès lors comment défendre, depuis nos lieux existants et autorisés, l'avenir de ceux qui nous succéderont ? Je crois que la création d'un collectif inter-réseaux ne doit pas se faire au détriment d'un existant déjà bien actif.

Arnaud : l'an dernier nous avons été conviés à une réunion organisée par les services départementaux de l'ASE, rassemblant les acteurs de la protection de l'enfance de l'Aveyron<sup>54</sup>. Sur la feuille d'émargement était indiqué « GERPLA » à côté de « LVA Le Roucou ». Nous étions donc reconnus à l'échelle locale en tant que représentant du GERPLA. Donc pour moi, les groupements qui existent déjà ne doivent pas disparaître car ils sont bien identifiés et ont une certaine valeur aux yeux des institutionnels.

Paul : juste une question de vocabulaire : lorsque nous parlons de nous *fédérer*, est-ce véritablement nous *associer* ou est-ce nous *regrouper* seulement le temps d'actions ponctuelles ?

Gwenaël : j'aimerais quand même que nous puissions prendre la température auprès de chaque mouvement, afin de déterminer les points sur lesquels nous sommes d'accord, ceux sur lesquels nous ne sommes pas d'accord mais qui peuvent être discutés et ceux qui constituent des lignes rouges à ne pas dépasser. Les alliances de circonstance sont certes tout à fait louables, mais il est à mon avis d'autres mécanismes qu'il nous faut travailler pour parvenir à parler d'une seule voix.

Paul : disons qu'à FASTE nous ne serons pas beaucoup de lieux à nous *fédérer*, mais il sera toujours possible de nous solliciter par email ou par téléphone et nous aurons plaisir à travailler avec vous, comme nous le faisons déjà à ce jour.

Romain : je pense que cette question du *fédérer l'existant* ou du *créer une nouvelle entité* mériterait d'être traitée au sein de chaque réseau avant de pouvoir faire l'objet d'une décision à un niveau inter-fédératif : cela me semblerait plus juste en termes de représentativité.

Anaïs : pour moi ces deux propositions ne sont pas antinomiques. Pierre et moi venons ici en tant que réseau ; pour autant nous apprécions aussi entendre les

*Les lieux d'accueil constituent des projets politiques qui, de par les savoir-faire qu'ils se sont construits, mériteraient d'être reconnus au-delà de leur stricte légitimité juridique.*

*Les groupements existants sont aujourd'hui bien identifiés à l'échelle des territoires par les partenaires de la protection de l'enfance. Il importe donc qu'ils demeurent reconnaissables en tant que tel dans la formalisation du collectif inter-réseaux émergeant.*

*Se fédérer, est-ce s'associer au long cours ou est-ce seulement se regrouper lors d'actions ponctuelles à porter en commun ?*

*Existe-t-il des points de divergence entre les différents groupements susceptibles de compromettre tout « agir ensemble », quand bien même celui-ci prendrait la forme de simples « alliances de circonstance » ?*

*Qu'en est-il du respect de la représentativité quant aux décisions qui seront prises au sujet des fondements du collectif à venir ?*

---

<sup>54</sup> Rencontre interprofessionnelle des partenaires de la protection de l'enfance organisée à l'occasion de la journée des droits de l'enfant et dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) de l'Aveyron, en novembre 2023 : <https://aveyron.fr/thematiques/protection-de-l-enfance> (consulté le 20/02/2025).

réflexions de chacun en tant qu'individu. Je trouve intéressant que chaque lieu ait l'espace de s'exprimer. D'ailleurs c'est quand même la raison de notre présence ici, prendre la température et non pas forcément prendre des décisions, ce que nous ne pouvons faire sans avoir préalablement consulté notre CA<sup>55</sup>. Ce qui est différent de certaines des rencontres du Pôle InPact<sup>56</sup> auquel les CIVAM adhèrent, et qui sont organisées dans le but de parvenir justement à la définition d'objectifs bien précis.

Louise : je crois qu'avec ce que nous avons discuté jusque-là nous pouvons définir les thématiques sur lesquelles travailler demain matin en sous-groupes et sur lesquelles les différents groupements peuvent se retrouver. Il pourrait y avoir un groupe qui travaille sur un état des lieux des ressources de chaque réseau.

Cédric : il serait intéressant aussi de lister nos besoins communs.

Arnaud : Nassim évoquait les notions de lien et d'accompagnement en miroir au lieu et à l'accueil. En tant qu'accueillants, nous savons que pour que les liens se tissent et que les accompagnements répondent effectivement aux besoins des accueillis, il nous faut du temps. Cette question de la temporalité traverse tous nos lieux, c'est pourquoi je pense qu'il nous faut la traiter aussi.

Solange : et peut-être que nous pourrions aussi avoir un calendrier commun qui reprendrait les événements ou rencontres organisé(e)s dans les différents lieux et réseaux. En tout cas pour ma part, j'ai besoin que nous apprenions à nous connaître avant de créer une entité commune. J'ai toujours besoin de rencontrer les gens avant de faire quoi que ce soit avec eux.

*Ces premières rencontres donnent avant tout l'occasion à chacun des participants de mieux comprendre les orientations politiques ainsi que le fonctionnement associatif des réseaux auxquels il n'est pas affilié.*

*Les différentes temporalités de l'accompagnement, institutionnelles et relationnelles notamment, se croisent et s'entrechoquent à l'échelle des lieux d'accueil.*

---

<sup>55</sup> Conseil d'administration.

<sup>56</sup> Créé en 2001, le Pôle InPact se définit comme « une plateforme associative » réunissant dix des principaux réseaux et structures d'initiatives solidaires de développement agricole et rural : <https://www.pole-inpact.fr/> (consulté le 20/02/2025).

### **#3. Rappel nos identités**

*Identifier les différents réseaux  
et cartographier leurs actions respectives*

[Exposés en groupe élargi]

Gwenaël, président de la FNLV : la FNLV représente aujourd'hui 200 LVA adhérents et 40 porteurs de projet. Nous nous situons dans une logique de prestation de service et nous tentons de répondre au mieux aux questions de nos adhérents, qui concernent principalement la mise en conformité de leurs lieux en rapport aux contraintes administratives et juridiques. Ainsi nos missions et les actions qui peuvent en découler se construisent-elles en fonction de la nature des demandes des permanents ou responsables de lieux. La FNLV est une association de type loi 1901 dotée d'un conseil d'administration composé de membres élus et d'un bureau qui s'assurent de la mise en œuvre des différentes stratégies décidées en commun. Historiquement la FNLV était vouée à n'être qu'un groupement national de mouvements de lieux déjà constitués, comme je l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises, mais très rapidement ont été créées des fédérations à l'échelle des régions. Lorsqu'en 2014 le CA a décidé de centraliser à nouveau les adhésions au niveau national, les fédérations régionales se sont « vidées » de leurs adhérents, au point de ne plus parvenir à maintenir véritablement le travail de grande qualité qui jusqu'alors se faisait localement. La volonté a donc été de conserver un CA et de créer un collège composé de membres élus en charge d'animer quatre commissions :

- une commission « boîte à outils » chargée de réfléchir à l'élaboration de documents pratiques à destination des adhérents, en rapport aux demandes de mise en conformité de leurs lieux ;
- une commission « communication » chargée entre autres de la refonte du site internet ;
- une commission « journées nationales » chargée de l'organisation des rencontres annuelles et de la mise en place de temps de formation à destination des porteurs de projets, travaillant actuellement à l'obtention d'une

*La FNLV (Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil) est une association de loi 1901 déclarée en mai 2003 qui compte à ce jour 240 lieux adhérents : 200 LVA autorisés et 40 porteurs de projet. Elle s'inscrit dans une « logique de prestation de service » vis-à-vis de ses adhérents en leur apportant les réponses aux questions d'ordre administratif et réglementaire qui les préoccupent. Initialement pensée comme un regroupement de fédérations existantes à l'échelle nationale, la FNLV s'est rapidement dotée de fédérations régionales (FRLV) qui ont été très actives jusqu'à sa restructuration en 2014. Elle est actuellement gérée par un bureau et un conseil d'administration, et animée par un collège composé de membres élus en charge de l'animation de quatre commissions :*

- une commission « juridique » chargée de la réécriture d'un document répertoriant les principes et obligations afférentes à la création et à la gestion d'un LVA ;

certification Qualiopi<sup>57</sup> qui permettra aux adhérents de bénéficier d'un financement par un OPCO<sup>58</sup> ;

- et enfin une commission « juridique » chargée de la réécriture et de la remobilisation d'un document réalisé en 2007<sup>59</sup> avec le Club ASE<sup>60</sup> du réseau IDEAL<sup>61</sup> et le GILVA<sup>62</sup> : ce document avait à l'époque permis de fluidifier les relations avec les départements, l'ADF ayant soutenu la démarche. Son actualisation, d'ores et déjà initiée en avril 2019 par la FRLV Pays de la Loire, permettra de rappeler aux départements le cadre légal qu'ils se doivent de respecter eux aussi.

La FNLV participe régulièrement à des rencontres avec les ministères, la dernière en date étant une invitation à prendre part à la commission d'enquête dédiée à la protection de l'enfance, avant que cette commission ne disparaisse avec la dissolution en juin dernier de l'Assemblée nationale<sup>63</sup>. Mais pour en revenir à ce qui nous préoccupe du point de vue juridique, nous souhaitons travailler avec l'ADF, notre objectif étant de l'amener à prendre conscience de la toute-puissance institutionnelle à laquelle bon nombre de nos lieux sont confrontés localement et à revendiquer un cadre non seulement *pour* tous mais *par* tous, comme je l'ai déjà dit, avec application réelle et entière des textes de lois :

- au niveau de la *tarification* : celle-ci nous semble un outil intéressant dès l'instant qu'elle respecte le temps de l'autorisation, soit une validation du projet et des outils pensés pour le servir prise en compte avant même de parler finance ;

- une commission « communication » chargée de la refonte du site internet ;  
- une commission « boîte à outils » chargée de la formalisation de documents utiles à la création et à la gestion d'un lieu ;  
- enfin, une commission « journées nationales » chargée de l'organisation des rencontres annuelles et de temps de formation à destination des porteurs de projets.  
La FNLV travaille volontiers avec les institutionnels aux différents échelons territoriaux en vue de la redéfinition d'un cadre qui puisse être respecté « par et pour tous » ; aussi les questions de tarification, de contrôle et d'évaluation ne constituent aucune sorte d'entrave au bon fonctionnement des LVA dès lors qu'elles sont traitées en respect des conditions légales.

---

<sup>57</sup> Qualiopi est une marque « [...] [qui] vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires concourant au développement des compétences et à permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers. » <https://travail-emploi.gouv.fr/qualiopi-marque-de-certification-qualite-des-prestataires-de-formation> (consulté le 20/02/2025).

<sup>58</sup> Opérateur de compétences. Les OPCO ont pour missions de « [...] financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. » <https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco> (consulté le 20/02/2025).

<sup>59</sup> Ce document intitulé *Application du nouveau cadre réglementaire des Lieux de vie et d'accueil, de la naissance du projet à la cessation d'activité* (Rencontre technique - Jeudi 07 juin 2007) a déjà fait l'objet d'une actualisation en avril 2019 par la FRLV Pays de la Loire.

<sup>60</sup> Le Club Aide sociale à l'enfance du réseau IDEAL Connaissances est un réseau professionnel des acteurs publics de la protection de l'enfance : <https://x.com/ClubASE> (consulté le 25/04/2025).

<sup>61</sup> Réseau des instituts départementaux de l'enfance et de l'adolescence : le réseau IDEAL Connaissances est une association créée en 1985 dans l'objectif de structurer un lieu ressource pour les élus et les responsables de collectivités locales en charge, entre autres, des questions de protection de l'enfance sur leurs territoires d'intervention. Elle s'est depuis transformée en un incubateur privé, idealCO : <https://www.idealco.fr> (consulté le 25/04/2025).

<sup>62</sup> Groupe interdépartemental chargé des suivis des lieux de vie et d'accueil, collectif de réflexion créé à l'initiative de Lionel Brunet alors chargé de mission LVA pour le département de l'Essonne qui associera jusqu'à 60 départements.

<sup>63</sup> Il s'agit de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance créée le 9 avril 2024, présidée par Laure Miller et Isabelle Santiago et dissoute deux mois après en même temps que l'Assemblée nationale. Le 31 octobre 2024, Isabelle Santiago a été réélue rapporteure de cette commission et entend bien « [...] *ratrapper le temps perdu à cause de la dissolution* » : <https://www.ash.tm.fr/protection-enfance/isabelle-santiago-retrouve-son-siège-a-la-commission-denquete-ase-957746.php> (consulté le 15/03/2025). Sollicitée dans un premier temps, la FNLV ne sera finalement pas convoquée suite à la reconstitution de cette commission : seuls des techniciens départementaux seront entendus au sujet des LVA. Le rapport paraît finalement le 1<sup>er</sup> avril 2025 en deux tomes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cease/117b1200-ti\\_rapport-enquete](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cease/117b1200-ti_rapport-enquete) et [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cease/117b1200-tii\\_rapport-enquete](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cease/117b1200-tii_rapport-enquete) (consulté le 15/04/2025).

- au niveau du *contrôle* : nous ne sommes pas contre et il a des raisons d'exister, à la condition qu'il soit correctement mené ;

- au niveau de l'*évaluation* : nous constatons que le cadre proposé aujourd'hui peut tout à fait s'adapter à nos microstructures et nous mobilisons notre réseau pour orienter les adhérents vers des évaluateurs susceptibles de porter un regard bienveillant sur leurs lieux.

Pour finir, je dirais que le gros chantier actuel de la FNLV est la reconstruction d'une gouvernance qui permette d'associer davantage les adhérents.

Paul, membre actif de FASTE Sud-Aveyron : l'acronyme FASTE signifie « Foyers d'accueil et de soutien temporaire » : *foyers* pour rappeler que les LVA se sont constitués autour de la cellule familiale et *temporaire* pour signifier que nous n'avons pas vocation à accueillir les personnes *à vie*. Ce groupement de type associatif s'est formé autour d'une volonté de réflexion collective et d'entraide. Aujourd'hui FASTE représente 6 LVA situés dans le Sud-Aveyron dont 2 sont encore en activité, FASTE-Brox où travaille Émilie et son conjoint et FASTE-Couat ; 2 autres sont en soutien ; et 2 sont en fait des fondateurs de lieux qui ont fait valoir leurs droits à la retraite mais qui continuent à aider les lieux existants. Nous sommes tous travailleurs indépendants et nous agissons principalement sur le volet juridique ; nous sommes d'ailleurs régulièrement sollicités à ce sujet par des porteurs de projet qui entendent parler de ce en quoi nous pouvons les aider et obtiennent alors nos coordonnées par le bouche à oreille. Nous espérons d'ailleurs pouvoir bientôt remettre en route le site internet de FASTE, à ce jour obsolète, afin de diffuser des informations juridiques et pratiques en rapport avec ce que nous avons pu mettre en place dans nos lieux. Si je reprends le triptyque *tarification-contrôle-évaluation* abordé par Gwenaél :

- au sujet de la *tarification* : nous sommes en décalage avec la FNLV, car notre position a toujours été qu'il n'y ait pas de tarification mais un financement négocié par convention bilatérale. Cela dit, si les permanents décident de se mettre en conformité avec les décrets, on demande à ce que les départements tarificateurs les appliquent jusqu'au bout ;

- au sujet du *contrôle* : nous sommes très étonnés des comptes rendus institutionnels qui nous sont donnés à lire et qui mentionnent des injonctions et des délais inappropriés avec ce que sont et ce que vivent les LVA,

*FASTE (Foyers d'accueil et de soutien temporaire) est une association de loi 1901 déclarée en juin 1984 regroupant à ce jour 6 LVA situés dans le Sud-Aveyron, dont 2 sont encore en activité. Déclarés statutairement en tant que travailleurs indépendants, sensibles aux dimensions familiale et temporaire de l'accueil, les adhérents de FASTE sont régulièrement sollicités pour leurs conseils avisés sur les questions juridiques qui leur sont familières pour s'en être saisis à plusieurs reprises jusqu'à en défendre leur pleine application en Conseil d'État.*

*Au sujet du « triptyque tarification-contrôle-évaluation », FASTE observe un tout autre positionnement que la FNLV, s'attachant à pointer les illégalismes commis par les instances en charge de sa mise en œuvre et à y opposer les spécificités liées au statut d'indépendant mais aussi et plus largement au fonctionnement ordinaire d'un LVA : ainsi dénoncent-ils l'incompatibilité d'un système de tarification avec la signature d'une convention de séjour, le non-respect de la loi par les départements sur des aspects d'ordre temporel et comptable et l'inapplicabilité sur le fond comme sur la forme des critères servant l'évaluation externe qui non seulement est onéreuse mais conditionne le renouvellement de l'autorisation.*

en ce sens que certaines exigences des départements n'ont pas lieu d'être, voire sont illégales<sup>64</sup> ;

- au sujet de la nouvelle *évaluation* : si nous reconnaissons qu'elle comporte des items bien plus intéressants que la précédente, elle nous semble néanmoins rester difficilement applicable à la réalité de nos lieux. Le groupe LVA 47 présidé par Frédéric Albas<sup>65</sup> a par exemple récemment interpellé le département du Lot-et-Garonne sur un positionnement comptable ne prenant pas suffisamment en compte la réalité budgétaire de nos lieux. À cela s'ajoute le coût financier de l'évaluation qui est lourd à absorber par les LVA. Nous pensons qu'il faudrait une grille évaluative commune construite *par* et *pour* les lieux à partir de leur expérience. Pour rappel, les textes relatifs à l'évaluation<sup>66</sup> concernent les ESSMS<sup>67</sup> au titre de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, or les LVA n'en sont pas, raison pour laquelle les départements se retrouvent encore dans une situation délicate car il n'existe à ce jour aucun décret qui cadre légalement la mise en œuvre de l'évaluation dans nos microstructures.

Christophe, membre du comité de coordination du GERPLA : le GERPLA est, comme son nom l'indique, un « *groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil* ». Il représente aujourd'hui 51 adhérents : 30 LVA en activité, 12 porteurs de projet et 9 membres individuels. Les lieux du GERPLA peuvent être autorisés ou non, et les publics accueillis mixtes : enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes, bénéficiant d'une reconnaissance de handicap ou non. Le groupe se donne trois missions principales :

- travailler à la reconnaissance des lieux, via l'acceptation et le développement des lieux d'accueil dans et par les départements, mais aussi via leur valorisation dans la construction des politiques publiques ;

*Le GERPLA (Groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil) est une association de loi 1901 déclarée en mai 1987, qui à ce jour représente 30 lieux d'accueil autorisés ou non, 12 porteurs de projets et 9 adhérents individuels. Elle est actuellement gérée collégalement par un comité de coordination qui se réunit une fois par mois.*

---

<sup>64</sup> Le fait pour un département d'imposer une nomenclature comptable à un LVA ou de réclamer le remboursement d'une partie des prix de journée qui ont déjà été négociés, validés, facturés et perçus, ou le fait de ne pas autoriser l'ouverture d'un lieu sur son territoire au seul motif qu'il n'en a pas prévu le coût dans son budget alors que les LVA ne relèvent pas du schéma départemental constituant, par exemple, des actes réputés illégaux.

<sup>65</sup> Frédéric Albas, permanent responsable d'un LVA dans le Lot-et-Garonne, préside depuis février 2023 l'association LVA 47 qu'il a créée avec les 18 autres LVA autorisés de son département « [...] pour intervenir d'une seule voix face à la direction Enfance et Famille et cesser d'être dans « un rapport de force » » avec ce même service : <https://www.sudouest.fr/economie/social/enfance-maltraitee-les-lieux-de-vie-font-bloc-face-a-la-technocratie-du-departement-13898067.php> (consulté le 25/02/2025).

<sup>66</sup> Cf. la loi n°2019-774 du 24 juillet 2018 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS), notamment l'article 75 qui confie à la HAS l'élaboration d'un référentiel national d'évaluation commun à tous les ESSMS ([https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/referentiel\\_devaluation\\_de\\_la\\_qualite\\_essms.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/referentiel_devaluation_de_la_qualite_essms.pdf), consulté le 15/03/2025) et le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (modifié par le décret n°2022-695 du 26 avril 2022) en introduction duquel est précisé : « *Publics concernés : établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles* » : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045668643> (consulté le 15/03/2025).

<sup>67</sup> Établissements et services sociaux et médicosociaux.

- favoriser la connaissance des lieux à travers l'organisation de journées nationales ;
- soutenir les adhérents juridiquement et financièrement, en cas de besoin.

Le GERPLA est une association de loi 1901 gérée sous forme de collégialité par un comité de coordination constitué de membres élus qui se réunissent une fois par mois. L'assemblée générale est organisée chaque année à l'automne, lors de laquelle a lieu un CC<sup>68</sup> ouvert à l'ensemble des adhérents. Nous avons une secrétaire, Louise, salariée à hauteur de 5H00 par semaine. Il existe à ce jour trois commissions actives :

- une commission « action institutionnelle » qui a notamment impulsé l'organisation de ces journées à La Feina ;
- une commission « journées nationales » en charge de l'organisation des rencontres annuelles : définition de la thématique, du contenu et des intervenants, gestion logistique. Nous tentons chaque fois d'organiser ces journées sur l'un des quatre pôles géographiques du GERPLA<sup>69</sup> et lors desquelles a lieu un deuxième CC ouvert ;
- une commission dite « atelier » en charge de la rédaction, de l'édition et de la diffusion des Actes relatifs au contenu des journées nationales.

En termes d'outils de communication, nous disposons d'un site internet, de différentes listes de diffusion, générale ou spécifiques aux commissions, ainsi que des Actes que je viens de mentionner. Nous utilisons par ailleurs les conférences téléphoniques chaque fois qu'il nous est nécessaire de nous réunir, dans le cadre du CC ou des commissions. Enfin, nous disposons d'une charte qui a récemment fait l'objet d'une réécriture et à laquelle chaque futur adhérent se doit de souscrire avant d'entamer son processus de cooptation, lequel sera notamment ponctué par la visite du lieu réalisée par deux membres du CC. Le GERPLA s'intéresse particulièrement à la clinique et à la recherche par la pratique : à ce titre, la mise en place de temps de supervision et d'analyse des pratiques, stipulée dans la charte, constitue donc un prérequis.

Anaïs, coordinatrice accueil et échanges en milieu rural aux CIVAM : l'accueil à la ferme trouve son origine dans une volonté de partage, dans une démarche de transition écologique forte et dans le maintien d'un lien à la terre et au vivant. Ce type d'accueil permet aux accueillants de

*Celui-ci est composé de membres élus représentant les quatre zones sud-est, sud-ouest, nord-est et nord-ouest de la France.*

*Le GERPLA vise à accompagner la création et le maintien des lieux à l'échelle des territoires, à les soutenir juridiquement et financièrement en cas de besoin et à promouvoir leur reconnaissance auprès des instances départementales et étatiques.*

*Trois commissions sont à ce jour actives au sein du groupe :*

- une commission « action institutionnelle » chargée de réfléchir aux problématiques législatives, réglementaires et juridiques impactant directement les lieux d'accueil tout en proposant des actions susceptibles d'en atténuer les effets ;
- une commission « journées nationales » chargée de l'organisation des rencontres annuelles ;
- une commission « atelier » chargée de la rédaction et de la diffusion des Actes relatifs aux journées nationales.

*Doté d'une charte à laquelle les postulants se doivent de souscrire avant d'amorcer leur processus de cooptation et de recevoir la visite de membres élus sur site en vue de l'entérinement de leur adhésion, le GERPLA s'intéresse plus particulièrement à la clinique et à la recherche dans sa dimension praxéologique.*

<sup>68</sup> Comité de coordination.

<sup>69</sup> Les lieux d'accueil adhérents du GERPLA sont répartis en quatre grands pôles géographiques (nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest), chaque territoire disposant d'un référent élu participant aux réunions mensuelles du comité de coordination.

percevoir un revenu supplémentaire tout en diversifiant leur activité, ce qui contribue par ailleurs à redynamiser les territoires ruraux. L'accueil à la ferme, qui se veut avant tout un moment d'échange, s'inscrit en complément du travail social et n'a aucunement vocation à le suppléer. Les accueils font l'objet d'une convention tripartite signée entre l'accueillant, l'accueilli et les CIVAM. Ils donnent l'opportunité aux accueillants de pouvoir partager leur lieu avec des jeunes de l'ASE, de la PJJ, des personnes âgées ou en situation de handicap, des femmes victimes de violence, des jeunes adultes en errance ou des détenus. Les accueils peuvent s'organiser à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans hébergement, en individuel ou en petit groupe, sachant qu'il ne peut y avoir plus de 3 accueils simultanés sur un même lieu. Faisant l'objet d'un contrat ou d'une convention comme je le disais, chaque accueil reste sous la responsabilité de la structure ou du dispositif social qui oriente la personne. Les démarches d'accompagnement et de formation des accueillants se font localement et entre adhérents selon les principes de l'éducation populaire. Accueil Paysan propose une labellisation, renouvelable tous les 5 ans, qui s'obtient sous certaines conditions définies à l'échelle nationale ; il n'y a pas de processus de labellisation pour les adhérents aux CIVAM, la priorité est davantage mise sur l'aspect collectif, l'adhésion aux valeurs de paysannerie et de durabilité portée par le réseau et la participation aux temps de rencontre, d'échange et de réflexion organisés par le groupe local. Pour ce qui est du cadre de l'accueil, nos adhérents se heurtent aux mêmes écueils que les vôtres, à savoir cette volonté via la loi Taquet d'assimiler la ferme à un ESSMS ; or si un travail sur les risques liés à l'accueil a toujours été réalisé, les fermes ne pourront jamais se mettre aux normes d'une MECS. D'autant plus que nous souhaitons maintenir cette posture à laquelle j'ai déjà fait référence : nous ne sommes pas des professionnels du social ou du médico-social et notre accueil ne saurait s'inscrire autrement qu'en complément de ce qui est déjà proposé aux personnes qui nous sont orientées. Accueil Paysan et les CIVAM représentent à eux deux 350 accueillants, qui tous disposent d'un statut agricole, sont soumis au paiement de cotisations annuelles et s'organisent en commission dans les réseaux d'accueil. Les CIVAM s'intéressent à d'autres sujets qu'à l'accueil social à la ferme, tels l'agriculture durable, l'alimentation, l'installation et la transmission, les femmes en milieu rural. La commission « accueil et échanges » représente d'ailleurs le plus petit budget. L'une de nos dernières actions a été de réaliser des livrets

*Mouvement d'éducation populaire né dans les années 1950, les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux œuvrant ensemble à la transition agro-écologique. Les CIVAM représentent avec le réseau Accueil Paysan 350 accueillants. L'accueil social leur permet de diversifier leur activité agricole première tout en leur procurant un revenu supplémentaire. Les accueils sont mixtes, hétérogènes, réservés aux personnes de plus de 15 ans qui ne peuvent être plus de trois par ferme. Les séjours sont conventionnés et ne peuvent se dérouler sur une période de plus de deux mois : ils n'ont donc vocation qu'à s'inscrire en complémentarité des dispositifs sociaux et/ou médicosociaux qui accompagnent par ailleurs les personnes qui leur sont orientées. Contrairement à Accueil Paysan, les CIVAM ne soumettent pas leurs lieux adhérents à un processus de labellisation : ils se doivent néanmoins de rallier le réseau à l'échelle de leur territoire d'implantation et de participer aux temps de rencontres et de formation organisés par le groupe local. À l'inverse des groupements de LVA, l'accueil social ne constitue pas la seule action conduite par les CIVAM qui s'intéressent à d'autres sujets tels que l'agriculture et l'alimentation durable.*

d'accueil croisant diverses thématiques et populations susceptibles d'être accueillies. En respect des principes d'éducation populaire, les membres des différents réseaux locaux se forment et, comme je le disais, se labellisent entre eux. Nous sommes donc loin d'un cadre d'accueil nécessitant une autorisation ou un agrément, contrairement à ce qui est mis en place pour les LVA et les ESSMS. D'ailleurs, la responsabilité et le suivi social et médical incombent à l'institution qui confie l'enfant dans le cadre d'un accueil, et non pas à l'agriculteur qui le reçoit. Dès lors, comment la loi Taquet peut-elle s'appliquer à nos réseaux ? Face à notre inquiétude et à celle des départements avec lesquels nous travaillons ordinairement et avec lesquels nous avons récemment tenté de dialoguer à ce sujet mais sans grand succès, nous avons souhaité rédiger un plaidoyer et avons fait appel à une juriste. Celle-ci a pointé deux limites susceptibles de nous autoriser à faire exception à l'application de la loi Taquet : la durée de nos accueils ne dépasse pas les deux mois consécutifs et nous n'accueillons pas de jeunes de moins de 15 ans. Il suffirait donc de faire un dossier de demande d'agrément ACM<sup>70</sup> ou de « séjour de vacances dans une famille »<sup>71</sup> et de déclarer son activité aux services du conseil départemental. Enfin, nous tenons à préserver la mixité et l'hétérogénéité de nos accueils.

Anne-Sophie, vice-présidente de OSER : OSER est une association qui aura 16 ans en juin prochain et qui est issue du RASDRAMN créé à l'initiative de Béatrice et Olivier. À cette époque, suite à la promulgation de la loi 2002-2, de nombreux lieux organisateurs de séjours disparurent et le statut LVA parut rapidement le plus approprié pour maintenir légalement notre activité. Le « R » de « OSER » a pu prendre différentes significations au fil du temps, à savoir « rupture » ou « remobilisation », ou encore « en réseau » pour se rapprocher de l'idée de La Grande Cordée. L'association fédère désormais 50 lieux de vie et d'accueil : 29 structures autorisées et 21 porteurs de projet, et compte depuis sa création 3500 jeunes accompagnés à l'échelle nationale et internationale. Elle se donne pour objectif de promouvoir les séjours de rupture et le « nomadisme du social » en France et à l'étranger, de défendre leurs intérêts et d'accompagner les porteurs de projet. Elle

*OSER (Organisateurs de séjours éducatifs dits de rupture) est une association de loi 1901 créée en juin 2009 dans le sillage du RASDRAMN (Réseau des acteurs de séjours de rupture et activités en milieu naturel) fondé cinq ans plus tôt, qui fédère à ce jour 29 LVA en activité et 21 porteurs de projet. Elle se donne pour objectif de promouvoir les séjours de rupture en France et à l'international, de défendre leurs intérêts, d'accompagner la création de nouveaux lieux et de former leurs adhérents. Elle s'est récemment dotée d'un « pôle recherche-formation » visant l'étude de la pédagogie mise en œuvre dans le cadre des séjours conventionnés avec les services départementaux.*

<sup>70</sup> Accueil collectif de mineurs.

<sup>71</sup> L'article L227-4 du CASF précise que « [...] la protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire [...], qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'État, est confiée au représentant de l'État dans le département. Ce décret définit, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable, et les conditions dans lesquelles un projet éducatif doit être établi » : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006796918](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006796918) (consulté le 01/03/2025).

anime aussi un pôle recherche-formation voué à mieux définir la pédagogie mise en œuvre dans le cadre de nos séjours de rupture, qui par ailleurs font tous l'objet d'une convention. Nous avons une salariée sur un poste de coordination à 14H00/semaine. Tout comme la FNLV, nous souhaitons aujourd'hui nous défaire d'un système de gouvernance très descendant qui ne correspond plus aux valeurs que nous défendons, et aspirons à faire évoluer nos statuts associatifs dans le sens d'un partage réel des prises de décisions internes.

Nassim : la loi est toujours en retard sur les actions citoyennes ; mais lorsqu'elle parvient à s'en emparer, c'est pour enfermer les initiatives.

## #4. Énoncer nos communs

... à partir des entrées suivantes définies collectivement :  
temporalités, ressources, communications et besoins

[Réflexions en sous-groupes,  
puis restitutions et discussions en groupe élargi]

### Groupe 1 « Temporalités »

(Arnaud, Benoît, Christophe, Dominique, Émilie, Gwenaël, François, Julien, Nassim, Pierre) : il nous paraît important de créer un groupe de travail inter-réseaux traitant des questions juridiques et de réaliser une première action en soutien à un LVA qui se trouverait en difficulté à ce niveau-là. Il s'agirait de prendre une situation qui fait problème, de réfléchir quant aux actions à mener en commun et de produire un texte opposable porté par l'ensemble du réseau. Afin que ce ne soit pas à nouveau la FNLV ou le GERPLA qui lance la dynamique, ce pourrait être les CIVAM, une nouvelle énergie peut-être plus légitime à rassembler les différents réseaux, avec un temps de partage de la documentation ainsi que des expériences de chacun, et un temps d'échange sur les modalités de ce nouveau *travail ensemble*. La création d'un mouvement ne doit pas se faire dans la précipitation : il faut au contraire que l'on puisse poursuivre les échanges inaugurés aujourd'hui et se redire nos histoires, nos joies et nos difficultés. Il y a donc bien deux temporalités qui cohabitent et qui nécessitent d'être pensées en parallèle : un temps de l'action qui ne doit pas tarder au vu de l'urgence de la situation, et un temps de la rencontre qui ne peut que s'inscrire dans la durée. Aussi nous avons pensé qu'il serait intéressant :

- de mettre en place un calendrier commun, relayé par chaque réseau, indiquant les événements à venir ici et là ;
- d'organiser d'autres moments comme ces premières journées et de manière régulière, afin de continuer à nous rencontrer et à nous raconter ;

*L'émergence d'un nouveau collectif ne pourrait advenir qu'en respect des différentes temporalités à l'œuvre :  
- la temporalité de l'action, engageant dans les mois qui viennent la formulation d'un discours commun en des termes plus précis et sa traduction en actes via le soutien porté à un lieu d'accueil en sursis (en raison de l'actualité des difficultés rencontrées par de nombreux accueillants et de l'urgence d'y remédier) ;  
- et la temporalité de la rencontre nécessitant d'être cultivée au long cours par l'usage d'outils fédérateurs (agenda partagé) et l'organisation d'événements visant à promouvoir les échanges et le tricotage de nouveaux liens (temps de rencontres, manifestations socioculturelles).*

*L'ensemble des groupements s'attache aujourd'hui à mener une veille juridique, à soutenir les porteurs de*

- de créer un évènement fédérateur, tel la Caravane des possibles que nous avons imaginée lors des dernières journées du GERPLA<sup>72</sup> ;
- de forger un discours et un positionnement communs sur les questions juridiques qui nous permettent, par exemple, d'interpeller l'ADF d'une seule voix.

### Groupe 2 « Ressources »

(Louise, Simon, Jean-Baptiste, Jean-Christophe) : ce que nous avons en commun, c'est la question de la veille juridique, le fait d'accompagner les porteurs de projets et le fait de proposer des formations à nos adhérents. Dès lors, plutôt que de cloisonner nos compétences, comment mieux travailler ensemble ? Comment faire à nouveau Grande Cordée ? Comment partager l'accompagnement des porteurs de projets ? Comment mutualiser nos temps de formation à destination des professionnels des LVA ? Comment mieux communiquer ensemble ?

### Groupe 3 « Communications »

(Anne-Sophie, Maha, Paul, Solange, Eulalie) : la question de la communication nous semble devoir être envisagée étape par étape : d'abord entre les réseaux présents aujourd'hui, ensuite avec les groupements qui n'ont pas pu se rendre disponibles pour ces journées, et enfin à destination des médias et des politiques. Il serait intéressant que chaque réseau ait un coordinateur chargé de diffuser et de relayer les informations. Nous avons aussi pensé à la création d'un agenda partagé répertoriant les dates des évènements organisés par les différents réseaux, via lequel nous pourrions aussi relayer les informations transmises par d'autres collectifs. Par ailleurs, un accès privé pourrait être installé pour les informations internes (compte-rendu des journées de rencontres, des réunions thématiques, etc.). Chaque groupement ou fédération pourrait avoir sur son propre site une page dédiée à l'inter-réseau. Il serait intéressant de créer une carte mentionnant les structures adhérentes aux différents réseaux, ce qui donnerait à voir les possibles mises en lien à l'échelle locale. Nous avons aussi discuté l'élargissement de nos réseaux à d'autres personnes susceptibles de partager nos valeurs, nos besoins, nos envies ; et donc à l'agenda partagé mis au service des réseaux pourrait être ajoutée une liste de diffusion établie à partir des coordonnées de toutes les personnes intéressées. Des rencontres inter-réseaux

*projets et à former ses adhérents. Il s'agit là de ressources et de compétences qui gagneraient sans doute à être mutualisées au bénéfice de tous les adhérents, quelle que soit leur affiliation affinitaire initiale.*

*La question de la communication pourrait s'envisager de manière progressive, en s'assurant d'abord de la bonne circulation des informations à travers le réseau des artisans de l'accueil social avant d'interpeller plus largement les politiques et les médias.*

*Du reste de nombreux outils pourraient être mis en place tels que :*

- un agenda partagé répertoriant les dates des évènements organisés par les différents groupements et des manifestations ou mobilisations autres susceptibles d'intéresser le plus grand nombre ;
- une liste de diffusion incluant collectifs et individus adhérents ;
- une page dédiée à l'inter-réseaux sur les sites internet des groupements affiliés ;
- une carte interactive permettant le repérage géographique des différents lieux impliqués ;
- l'attribution de fonctions de coordination inter-réseaux à l'un des adhérents de chacun des groupements associés ;
- l'organisation de rencontres aux différents échelons territoriaux.

<sup>72</sup> La Caravane des possibles : il s'agissait de créer un évènement itinérant combinant les dimensions artistique et sociale, impliquant artistes connus, jeunes accueillis en LVA et permanents, et donnant à voir à l'échelle aussi bien locale que nationale une image autre de la protection de l'enfance.

pourraient être organisées tous les 3 ans, en plus d'évènements festifs locaux et nationaux. Enfin, pour ce qui est de la communication externe, nous nous sommes quand même demandé qui nous cherchions à toucher : les médias, spécialisés ou non ? les politiques à qui l'on souhaite faire part de nos difficultés ? ...

#### Groupe 4 « Besoins »

(Anaïs, Cédric, Isabelle, Romain, Sophie) : nous avons au fil de nos échanges identifié plusieurs besoins :

- celui de faire entendre aux pouvoirs publics, par le biais d'une seule voix, la diversité des problématiques qui nous traversent et nous impactent (cadre juridique, relation aux administrations, marges de manœuvre), dans le but de pointer les inégalités de traitement en fonction des territoires, quant à l'interprétation de la loi et l'acceptation de la singularité de nos lieux ;
- celui de se constituer en assemblée tout en questionnant nos actuels systèmes de gouvernance ;
- celui de pouvoir intégrer les accueillants qui à ce jour ne sont pas affiliés à un réseau existant, via une forme de « coordination des indépendants du social » afin de s'assurer de leur représentativité ;
- celui de sortir de l'isolement, d'échanger sur nos pratiques et de se sentir collectivement soutenus en cas de difficulté.

*Certains besoins éprouvés par de nombreux accueillants pourraient trouver quelque réponse dans la constitution d'un collectif inter-groupements :*

- *se sentir moins isolé et davantage soutenu en cas de difficulté (administrative, juridique, économique) ;*
- *pouvoir échanger sur ses pratiques d'accueil et d'accompagnement ;*
- *penser une organisation horizontale et démocratique représentative de l'ensemble des artisans de l'accueil social (qu'ils soient à ce jour affiliés ou non à un groupement existant) ;*
- *et lutter de concert contre les disparités territoriales identifiées en termes d'autorisation, de tarification et de contrôle portant abusivement atteinte à la spécificité des lieux d'accueil.*

## #5. Partager nos derniers mots

... certainement pas !

*s'exprimer sur ces premières rencontres  
et envisager ensemble les suites à donner*

[Échanges en groupe élargi]

Nassim : je ne dirai que trois mots : tout est possible !

Dominique : si j'ai tenu aussi longtemps dans mes fonctions de permanente, c'est grâce au GERPLA. Je suis donc très heureuse de savoir les différents réseaux en synergie.

François : j'avais hier le sentiment que nous pataugions un peu dans la choucroute, mais je suis aujourd'hui satisfait que nous ressortions de ces journées avec matière à continuer dans cette dynamique.

Émilie : je constate que nous pouvons nous retrouver sur de nombreux points malgré nos différences, et que nous avons une volonté commune.

Paul : ce qui ressort des réflexions de ce matin, c'est le besoin de s'entendre au niveau juridique et législatif. Il est donc important que nous puissions préciser notre pensée sur ces questions-là, lors d'une rencontre à programmer prochainement.

François : le juridique est effectivement un point sur lequel nous nous rejoignons sans friction, et constitue donc selon moi un préambule intéressant pour parvenir à vraiment travailler ensemble.

Paul : il nous faut essayer d'avoir a minima une lecture commune de ces textes, et que notre position soit entendue par les départements.

Arnaud : la choucroute est de bon goût et cela me donne envie de remettre le couvert ! Tout compte fait, même si les différents réseaux ne nous ont été présentés

*Les différentes entités  
fédératives constituent à  
l'endroit des artisans de  
l'accueil social de véritables  
espaces-ressources qu'ils  
investissent volontiers pour  
pouvoir « tenir » dans leurs  
fonctions professionnelles.*

*Le législatif, le  
réglementaire et le juridique  
restent des sujets hautement  
fédératifs en ce qu'ils  
concernent et impactent la  
totalité des lieux d'accueils.  
Aussi mériteraient-ils d'être  
traités et portés à l'unisson  
pour contrecarrer les  
illégalismes perpétrés par  
certains services  
départementaux.*

qu'aujourd'hui<sup>73</sup>, cela n'est pas si mal, d'autant plus si nous parvenons désormais et dans les prochains mois à réaliser une action commune.

Solange : au-delà des différents réseaux, ce sont des personnes que j'ai rencontrées ces deux jours. Et j'aime vraiment l'idée de travailler sur un support ou une action commune. Il nous faudrait dès à présent nous fixer une date. J'étais contente de m'évader un peu de notre lieu de vie, et je rentre avec la recette du gâteau aux châtaignes que nous ont concocté Marie et Mélodie !

Pierre : j'ai pu parler de notre réseau et j'ai pu en retour en apprendre davantage sur les autres réseaux d'accueillants, ce qui m'a permis de me rendre compte du commun de certaines de nos réflexions. Nous ne manquerons pas de partager le contenu de ces deux journées avec notre CA. Je crois aussi qu'il faut que nous nous invitions plus souvent les uns les autres, à l'occasion, par exemple, de temps de rencontres organisés dans nos réseaux respectifs.

Anaïs : je suis venue à ces journées en nous considérant Pierre et moi un peu comme des ovnis, mais j'ai vite compris que nous partagions certaines difficultés ; et d'en discuter nous permet de nous sentir moins isolés dans nos réflexions et nos pratiques d'accueil. Il y a donc bien des ponts à construire entre nos réseaux, malgré nos différences d'objets et de statuts.

Benoît : merci beaucoup à Sarou et Fanny qui nous ont proposé une « directivité conviviale » tout à fait appropriée... mais qui les oblige finalement à la rédaction d'un compte-rendu de ces deux journées<sup>74</sup> !

Nassim : il ne faut pas oublier, en rapport avec ce que vient de dire Anaïs, que tout a commencé dans le rural, aussi bien les lieux d'accueil dits « paysans » que les LVA et les séjours de rupture. Il suffit de relire les premiers mots de *Graine de crapule*<sup>75</sup>, tout est dit. Raison

*Se rassembler à nouveau et se retrouver autour d'une action commune semblent désormais s'inscrire dans les perspectives de rapprochement à venir.*

*L'hétérogénéité statutaire et les quelques dissensus politiques ne devraient pas empêcher la mutualisation des forces vives et agissantes en faveur de la protection des lieux d'accueil.*

*Les lieux d'accueil, quelles que soient leurs configurations actuelles, tirent leurs origines du milieu rural.*

---

<sup>73</sup> Le programme tel qu'initialement pensé par le collectif d'organisation de ces rencontres envisageait un temps de présentation des différents réseaux dès la première journée.

<sup>74</sup> Compte-rendu disponible sur le site du GERPLA : <https://www.gerpla.fr/le-gerpla/actualites/258-premieres-rencontres-autonales-des-reseaux-d-accueil> (consulté le 15/04/2025).

<sup>75</sup> « [...] si tu fréquentes les petits d'homme en école, en patronage, en colonie de vacances, tu connais la graine de crapule, comme le cultivateur connaît le chardon, l'ivraie, le coquelicot ou la nielle, en les maudissant. Suppose maintenant que, curieux cultivateur, tu aies semé un champ d'ivraie, de chardon, de nielle et de coquelicot. Tu sentiras les mêmes angoisses à les voir sortir de terre que tu n'en éprouvais à voir germer ton blé. Mais ne te hâte pas de balayer tes greniers, ne prépare pas encore tes cordes à moisson. La récolte, si récolte il y a, sera pour tout à l'heure, pour plus tard ou pour jamais. Avec cette différence que la graine de crapule c'est tout de même de la graine d'homme. » Deligny, F. « Graine de crapule ». Dans Deligny, F. (2017). *Œuvres*. (Édition présentée et établie par Sandra Alvarez de Toledo). Paris : L'Arachnéen. (Ouvrage original publié en 2007). p. 121.

pour laquelle au-delà des différences que nous pourrions avoir entre nous, j'y vois plutôt de la transversalité et de la complémentarité.

Romain : et c'est intéressant de sortir un peu des échanges « LVA-centrés » ! Ce qui moi m'anime, c'est de sentir aujourd'hui quelque chose qui se construit depuis la base et qui augure de jolies utopies politiques !

Anne-Sophie : ces rencontres s'inscrivent dans une continuité réflexive que nous menons depuis toujours au sein de nos différents réseaux, donc en soi, il n'y a rien de fondamentalement nouveau. Ce qui importe en revanche, c'est de ne pas laisser redescendre la mayonnaise !

Sophie : je ne peux que vous remercier de m'avoir fait toucher du doigt le terreau utopique de vos lieux, propice à la construction et à la défense de belles choses à la marge.

Louise : en vous écoutant, je me disais que d'avoir organisé ces rencontres à La Feina a amené cette énergie et cette force particulières qui nous permettent de mieux nous projeter dans les problématiques abordées, en lien avec la spécificité de nos accueils que nous voulons continuer à défendre. Je veux dire que de pouvoir nous retrouver dans un de nos lieux plutôt que dans un endroit disons plus neutre pose d'emblée un cadre favorable au déploiement de réflexions riches et prometteuses.

*Le collectif en émergence :  
« quelque chose qui se construit depuis la base et qui augure de jolies utopies politiques. »*

*Les lieux d'accueil : « un terreau utopique, propice à la construction et à la défense de belles choses à la marge. »*

*L'organisation de ces premières rencontres inter-réseaux à La Feina : « un cadre favorable au déploiement de réflexions riches et prometteuses. »*

